

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 novembre 2012.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Rapports annuels 2011 SIPPEREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP

Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

1.2 - Modification du règlement intérieur des conseils de quartier et désignation du président du conseil de quartier « Vallées ».

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative à l'organisation de « prestation de service-accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la ville de La Garenne-Colombes.

III - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

3.1 - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg, ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.

3.2 - Classement dans le domaine public routier communal de la rue Alphonse-Beau-de-Rochas - Transfert de la portion sise sur la ville de Nanterre à la Ville de Nanterre (AG 100 et AG 207).

Urbanisme

3.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 en date du 14 mai 2007 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.

- Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2011-105 du 21 juin 2011 déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux prévus pour la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe et modifiant l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 et portant cessibilité des parcelles de terrain citées à l'état parcellaire annexe à cet arrêté et nécessaires à la réalisation du projet en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.

- Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DRE n° 2012-10 du 30 janvier 2012 portant prorogation des effets de l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 du 14 mai 2007 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.

3.4 - Opération d'aménagement des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92 le 20 décembre 2004.

Propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville,

- Transfert au bénéfice de la Ville de la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.

- Approbation de l'acquisition par la Ville de la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.

- Approbation des conditions suspensives prévues à la promesse de vente consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.

- Approbation de l'avenant tripartite n° 2 à la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.

- Autorisation de signer l'avenant n° 2 à la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92, ainsi que l'acte authentique en résultant et tout autre acte y afférent.

3.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession conclue le 20 décembre 2004 entre la Ville et la SEM 92.

- Constatation du transfert de propriété à titre gratuit d'une voie nouvelle (foncier et ouvrage) formant bien de retour (îlots opérationnels S10-L1 et S11-L1).

- Approbation du projet d'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent.

- Autorisation de signer l'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent, ainsi que d'y apporter toutes modifications mineures d'ordre purement technique.

IV - Pôle Ressources

Ressources Humaines

4.1 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

Finances

4.2 - Rapport commun :

- AP/CP avenue du Général-Leclerc

- Exercice 2012 - décision modificative n° 2

o budget principal

o assainissement

- Ouverture de crédits 2013

- Avance sur subventions

- Tarifs 2013

- Placement de trésorerie

4.3 - Débat d'orientations budgétaires 2013.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je vais vous donner d'abord lecture des délégations de vote : M. Perret me donne délégation ; M. Dransard à M. Chaillet ; M^{me} Lioret à M^{me} Gaillabaud ; M. Pinta à M. Houtart ; M^{me} Thimel à M^{me} Juvin-Marleix ; M^{me} Vingering à M^{me} Vaussoué ; M. Citerne à M. Butet ; M^{me} Kalfon à M^{me} Labrousse ; M. Graux à M. Pouilly ; M. Ballin à M^{me} de Bellabre ; M^{lle} Haberah à M. Barraquand ; M. Gizardin à M. Zacaropoulos ; M. Fouliard à M. Macé.

J'annonce qu'un certain nombre de gens qui ne sont pas là nous ont annoncé qu'ils allaient arriver en retard ; bien entendu, dans ces cas-là, leur pouvoir leur sera... enfin, ils reprendront leur pouvoir, bien entendu.

Je dois donc... c'est M. Butet qui est candidat pour secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Monsieur Butet, bravo !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 novembre 2012.

M. le Maire

Sur le procès-verbal, vous avez des remarques ou pas ? Le dernier PV. Pas de remarques ? On peut considérer que c'est bon.

On passe au vote. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - **Rapports annuels 2011 SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP**

Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sépard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

M. le Maire

C'est la synthèse, ce sont les différents rapports annuels.

Madame Labrousse, vous voulez prendre la parole ?

Ils ont déjà été présentés à la CSPL.

M^{me} Labrousse

Oui. Il s'agit, mes chers collègues, de prendre acte de la consultation de la Commission consultative des services publics qui s'est réunie... j'ai oublié la date mais...

M. le Maire

Récemment.

M^{me} Labrousse

... il n'y a pas très longtemps.

Donc, les différents rapports ont été approuvés.

M. le Maire

Voilà. Cela, c'est synthétique.

Bravo, Madame Labrousse !

Vous avez des questions à M^{me} Labrousse ?

De toute façon, tous les groupes étaient représentés au CCSPL.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Mes chers collègues, bonsoir.

J'avais une question déjà en préambule : si je me trompe, j'ai sous les yeux un décret du 14 mars 2005 qui est le numéro 2005-236 qui, *a priori*, fait obligation au délégataire de produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport, donc le fameux rapport d'activité. Ce rapport est assorti des annexes permettant d'apprécier l'activité, etc.

Cela fait plusieurs années que cela se passe comme ça et je voudrais savoir si ce décret est toujours d'application parce que, ce soir, on prend connaissance des rapports quasiment un an après la fin de l'exercice concerné.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je ne sais pas répondre à votre question. Je suis surpris de cette question, qui est sûrement très intéressante, mais enfin, vous êtes élu maintenant depuis cinq ans, je crois, ou quatre ans et vous me parlez d'un décret de 2005, c'est cela ?

On est en 2012, donc on va vérifier l'application de ce décret.

Oui, on a toujours fait comme ça, voilà ! Je ne sais pas répondre à votre question et personne n'a jamais soulevé la question depuis 2005, vous non compris.

On va regarder, on vous dira la prochaine fois.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci

M. Conway

Je voulais juste préciser que, donc, dès la communication de ce rapport, en fait, l'examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'Assemblée et il me semble que les autres années, pas celle de l'année dernière mais d'avant, c'était au mois de septembre, ce qui paraissait un peu logique.

M. le Maire

Très bien, on va regarder cela.

M. Conway

Deuxième chose : j'ai un commentaire sur le rapport de SPI Autocité, le rapport annuel de 2011, dans lequel on constate que la majeure partie de l'activité de SPI Autocité, c'est la gestion des deux parcs d'abonnés Charles de Gaulle et Charlebourg, qui rapportent à peu près 100 000 euros hors taxes et que, je reviendrai sur la DSP, mais que sur ce rapport, on voit qu'en fait le résultat comptable de cette délégation est de 199 000 euros avant impôts et que, dans ce résultat comptable, cela résulte de charges qui sont respectivement l'énergie, l'entretien, mais il y a deux postes qui ont attiré mon attention : c'est le premier qui s'appelle « autres charges de fonctionnement » et qui représente le plus gros montant du compte de résultat, puisqu'il se monte à 60 000 euros, et un autre poste, tout aussi important, qui est le deuxième en valeur, qui sont les charges de structure.

Au total, il y a plus de 100 000 euros de charges, dont aucune explication n'est donnée d'une manière plus détaillée dans ce rapport.

Enfin, pour la DSP, ils décrivent la gestion du stationnement sur voirie et, à aucun moment, ils ne parlent de l'investissement, les versements des 915 000 euros qui ont été faits et dont on ne retrouve nulle trace dans ce rapport.

Je voudrais savoir si vous avez des explications ou si on peut les demander au délégataire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

C'est très bien de poser ces questions, mais il y a eu une commission avant le CCSPL. Pourquoi vous n'avez pas posé les questions ? Le délégataire était là.

M. Conway

J'ai réservé une salle de réunion le 11 novembre pour une réunion publique qui se tenait le 11 décembre. J'ai reçu cinq jours avant la convocation pour le CCSPL qui se tenait au même moment. J'ai pu assister à une partie, mais pas à la totalité.

M. le Maire

C'est embêtant.

M. Conway

Oui, de toute façon, ce soir, je suis en droit de poser cette question.

M. le Maire

Vous savez, Monsieur Conway, évidemment, vous avez tous les droits, même de poser des questions que vous auriez déjà posées ; il n'y a aucune difficulté.

Simplement, je m'interroge, comme on fait une commission exprès, il y a le délégataire qui est là et on aurait pu lui poser une question. Maintenant, je suis très embêté, je pensais que vous aviez posé toutes les questions nécessaires le jour J, mais bon !

Monsieur Hervo, vous vouliez la parole, excusez-moi ?

M. Hervo

Non, je voulais faire remarquer...

M. le Maire

Vous étiez là le jour de la réunion.

M. Hervo

Oui, puisque vous m'aviez fait, Monsieur le Maire, l'honneur de me confier la présidence.

Je voulais simplement répondre à M. Conway que, s'il n'était pas parti plus tôt pour convenance personnelle, il aurait pu poser ces questions au président lui-même de SPI Autocité qui est sans doute le mieux placé pour y répondre.

M. le Maire

On essaiera d'avoir la réponse, Monsieur. Enfin, on aura la réponse, d'ailleurs. Je la demanderai donc de votre part au président.

M. Conway

D'accord.

Je note simplement que ce n'est pas pour convenance personnelle, que cette réunion, elle a été demandée il y a un mois. Vous saviez parfaitement, au sein de la Municipalité, que cette réunion se tenait. Je vous ai prévenu en début de réunion, vous m'avez même répondu d'une manière agressive là-dessus, mais ce n'est pas une convenance personnelle. C'était en tant que mandat, je rendais compte à mes élus.

Deuxième chose : je suis surpris moi-même que vous n'ayez pas un début de réponse par rapport à ces questions-là. C'est des sommes assez importantes.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous plaisantez ! Vous plaisantez, j'espère ! Vous me posez une question sur une ligne budgétaire. Si je vous fais une réponse approximative, vous allez me dire : « C'est quoi, cette approximation ? » Je ne veux vous répondre que sur des choses certaines.

Simplement, permettez-moi de vous dire que je trouve curieux quand même que vous disiez, que vous nous reprochiez d'avoir organisé une réunion publique... enfin, une réunion de la commission parce que vous étiez vous-même occupé ce jour-là. Excusez-moi ! Il y a 30 personnes, 35 personnes membres de la CCSPL : je ne demande pas à chacun des 35 leur emploi du temps pour savoir si on peut faire la commission, je vous prie de m'excuser.

Je veillerai à l'avenir à vous demander si vous êtes libre, mais enfin quand même ! Vous avez quitté la réunion, ce n'est pas très grave.

Je vais vérifier.

Enfin, quand même, ne retournez pas le sujet, ce serait un peu gros !

Très bien.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Il y a une suggestion aussi : c'est de fixer les réunions plus longtemps à l'avance, de telle manière qu'on puisse s'organiser. Sinon, cela suppose que les cinq jours de battement avant, on ne peut rien prévoir et rien organiser. Est-ce que cela vous paraît normal ?

M. le Maire

Monsieur Conway, vous n'êtes pas député, je ne le suis pas non plus, donc nous ne votons pas la loi. La loi dispose de cinq jours. S'il en fallait dix, on ferait dix. Nous, on convoque en fonction de ce que dit la loi. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Chacun a des obligations, je comprends. Je ne vous ai jamais reproché, jamais reproché, de n'être pas à une réunion. Vous avez une vie professionnelle, une vie personnelle, je comprends, mais ne retournez pas le truc en disant : « Je ne suis pas libre ce jour-là ! » parce que, dans ces cas-là, ce serait une toute petite difficulté.

Écoutez, Monsieur Conway, sur votre question très précise, on aura une réponse et je vous la ferai parvenir, bien entendu, la prochaine fois simplement.

Mais, par exemple, quand vous devez quitter la réunion, puisque vous y êtes, vous laissez un petit mot au président de séance en disant : « Je dois m'absenter, j'aimerais poser ces deux questions. » On les aurait posées au président de SPI directement et la question serait réglée. Elle aurait été réglée et, le lendemain, on vous aurait passé un coup de fil. Vous voyez, c'est très décontracté, vous posez la question, mais vous arrivez en séance en disant : « Je veux une réponse à ça. »

On vérifiera, Monsieur Conway.

Vous aviez d'autres points, je crois ?

Je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Dernière chose : vous dites : « C'est la loi, je ne suis pas député, etc., la loi, c'est cinq jours. »

La preuve qu'on a mesure de faire autrement, puisque, ce soir, c'est le Conseil Municipal qui clôt la fin de trois Conseils Municipaux dans lesquels vous aviez annoncé dès le mois d'octobre les trois dates. Je ne vous cache pas que, professionnellement, cela m'a bien aidé puisque j'ai pu caler des choses. Donc, ce n'est pas la loi qui vous oblige à attendre le cinquième jour pour avertir. La loi, c'est un garde-fou, mais n'en faites pas une obligation.

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est sans fin, ce débat. Quand on peut, on le fait. La preuve, c'est vous avez été invité à ce Conseil Municipal... enfin, prévenu de ce Conseil Municipal longtemps à l'avance, très longtemps à l'avance, je crois.

M. Conway

Trois mois.

M. le Maire

Il y a trois mois, oui, donc c'est bien. Donc, quand on peut, on le fait. Simplement, il y a aussi des emplois du temps, des services qui ont des dossiers à monter, des délégataires qui ne sont pas présents. On essaie, lors de la CCSPL, ce qui n'est pas une obligation – ce qui n'est pas une obligation ! –, de faire venir le maximum de gens qui sont concernés par ces opérations : le Syndicat des Eaux, etc. Chaque fois, on essaie de faire venir des gens. Ces gens, ils ont aussi un emploi du temps, donc je ne peux pas leur dire trois mois avant : « Vous bloquez tel jour. » On essaie de faire au mieux.

Donc, soyez normalement tolérant, s'il vous plaît. Comprenez que nous faisons des efforts et, quand vous n'êtes pas là, on ne vient pas vous chercher, alors ne venez pas m'expliquer que j'aurais dû vous demander si vous étiez libre parce que ce n'est pas possible. Le Conseil Municipal, la vie municipale ne peut pas tourner autour de votre agenda. Je suis désolé, cela fait plusieurs fois que vous le demandez, mais c'est ainsi.

Très bien.

Je le regrette pour vous, mais c'est ainsi.

M. Conway

Oui, mais c'est quand même curieux comme vous avez l'art d'inverser les choses, parce que...

M. le Maire

Écoutez !

M. Conway

Non, mais attendez, je n'ai pas...

M. le Maire

Je n'inverse rien du tout. Je vous dis que vous posez une question que vous auriez dû poser il y a 15 jours, c'est tout.

M. Conway

À la Commission des services publics locaux, je n'ai pas fait un scandale, j'ai juste prévenu, je comprends, etc. C'est vous, ce soir, qui me dites : « Pourquoi vous n'avez pas posé la question, enfin, bon, etc. »

M. le Maire

Mais oui !

M. Conway

Donc, vous inversez la chose : vous me reprochez de ne pas avoir été à cette réunion, de ne pas m'être organisé pour.

M. le Maire

Monsieur Conway, est-ce que je vous ai déjà reproché d'être absent à telle ou telle réunion ? Non, je ne vous reproche rien du tout. Je vous dis simplement que, si vraiment vous voulez avoir cette question, un petit peu précise quand même, sur une ligne budgétaire, soit vous nous posez la question avant, soit vous profitez du jour où il y a le patron de SPI qui était là pour nous poser la question. Vous me dites : « Je suis pris, je dois partir. » Très bien, partez, faites votre réunion. Tant mieux pour vous, faites une réunion.

Sauf que, dans ces cas-là, si vraiment cette réponse est très importante – peut-être ne l'aviez-vous pas identifiée ce jour-là, d'ailleurs, c'est pour cela –, vous laissez un petit mot et on vous pose la question ; et vous auriez la réponse depuis dix jours ou quinze jours.

L'incident est clos, il ne faut pas en faire des tonnes, ça marche !

Vous avez d'autres questions ou pas ? Non ?

Je vous remercie beaucoup.

Donc, nous prenons acte.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'ai, tout d'abord, une première question en ce qui concerne le rapport sur le délégataire en ce qui concerne les marchés d'approvisionnement. Page 2 de son document, il nous est indiqué : « *Deux projets importants auront des répercussions dans les prochaines années : premièrement, la réalisation d'un parking souterrain autour de l'église nécessitant le déplacement du marché découvert du centre pendant 18 à 24 mois et, deuxièmement, la reconfiguration du marché des Vallées, le traitement de ses abords immédiats actuellement à l'étude, afin de dynamiser cet équipement.* »

Je souhaiterais connaître, parce que jusqu'à maintenant, nous avons, mais il y a plusieurs années, eu une présentation sur un projet d'aménagement du marché des Vallées.

Je constate qu'aujourd'hui, dans ce rapport sur la délégation de l'année 2011, apparaissent toujours des éléments en ce qui concerne cette étude.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Parce que jusqu'à... je répète, jusqu'à maintenant, à part des plans qui doivent remonter à 2007, de mémoire, à peu près, 2008, nous n'avions pas entendu parler à nouveau de ce dossier d'aménagement autour du marché des Vallées.

M. le Maire

Vous avez eu cette discussion le jour de la commission ou pas, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je ne suis pas membre de la commission.

M. le Maire

La personne qui vous représente, c'est qui ?

M. Macé

M^{lle} Naturel.

M. le Maire

Vous avez posé la question, Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Je n'étais pas présente.

M. le Maire

Vous n'étiez pas présente, d'accord.

Écoutez, entre ceux qui doivent partir et ceux qui ne sont pas présents, c'est compliqué !

Non, il n'y a pas de projet précis. Je pense simplement que, comme le marché du centre, le marché des Vallées est un outil économique et d'animation de la ville qui est fragile parce que nous avons une modification d'habitude des consommateurs, parce que nous avons beaucoup de marchés à La Garenne-Colombes, cinq marchés par semaine, ce qui, pour une petite ville, est important quand même, quand on regarde les ratios, et parce que le marché des Vallées a un défaut majeur : c'est qu'il est mal placé par rapport au flux des éventuels clients qui sortent de la gare et qui ne passent pas forcément devant. Donc, il y a une problématique spécifique aux Vallées.

Le marché des Vallées, c'est quand même trois fois par semaine.

Il faut que nous nous posions à l'avenir la question de son devenir, qu'il soit architectural, d'organisation, de cible commerciale aussi.

Très curieusement, M. Macé a raison de rappeler qu'il y a quelques années, cinq, six ans, sept ans, nous avons fait des projets un peu précis pour y travailler et, à l'époque, les études commerciales qui avaient été faites n'avaient pas montré que... Ce que l'on imaginait faire n'aurait probablement pas conduit à une amélioration réelle des chiffres d'affaires. Parce que c'est cela la question : est-ce que les commerçants font du chiffre d'affaires ? Donc, il faut que nous ayons une réflexion qui est forcément complexe.

C'est à la fois du stationnement. Au centre comme aux Vallées, il y a une question clé de stationnement.

Vous connaissez mon sentiment. Mon sentiment, il est simple : c'est que, dans les années à venir, un certain nombre de maires dans les villes voisines vont se saisir de la question des marchés, rebâtir ou améliorer des marchés vieillissants et en faire de beaux objets. Si l'on considère que probablement la moitié de nos clients sur nos marchés sont des clients qui viennent d'ailleurs, c'est-à-dire en voiture pour un bon nombre, ces clients, s'ils trouvent, dans la ville dans laquelle ils habitent, des marchés de belle qualité comme les nôtres, risquent de ne plus venir.

La première question qu'il faut que nous réglions dans les deux sens, dans les deux localisations, c'est la question du stationnement. Pas de stationnement, pas de commerce ! C'est un grand classique, et particulièrement vrai pour ces marchés-là.

La deuxième observation, c'est la question des journées : est-ce que l'on considère que les marchés ont lieu au bon moment dans la semaine et au bon moment dans la journée dans laquelle ils sont organisés ?

Je m'explique. Il y a toute une population aujourd'hui qui n'existait pas, en tout cas qui n'était pas aussi prédominante il y a 30 ans, qui est la population des gens qui travaillent tout simplement, qui sont absents toute la journée et qui pourraient être intéressés par des marchés nocturnes. Donc, je pense qu'une des questions qu'on doit se poser, c'est : est-ce qu'il ne faut pas ouvrir à La Garenne-Colombes... Alors, est-ce en plus ? Mais il y a déjà beaucoup de marchés. Est-ce à la place ? Dans ce cas-là, cela signifie : lequel supprime-t-on ? Ce qui est complexe. Un marché nocturne ou semi-nocturne, fin de journée-début de soirée ? Ce sont des pistes.

Est-ce qu'il faut que nous ouvrons des marchés thématiques ? Vous savez qu'il y a une vogue de marchés thématiques, en particulier les marchés bio. Il y a deux marchés bio qui fonctionnent à Paris. Tous les autres se sont cassés la figure, alors même qu'il y a une demande des consommateurs ! Ce qui, d'ailleurs, – je fais un *excursus* – témoigne de la grande difficulté de prendre une décision en la matière, c'est que, entre ce que déclare le consommateur et ce qu'il fait, il y a un abîme.

À Paris, il y a eu plusieurs essais de marchés bio. Il n'y en a que deux qui survivent, alors que toutes les enquêtes d'opinion disaient : « C'est formidable, le marché bio ; on veut du marché bio. » Cela ne marche pas.

Donc, en fait, il faut résoudre la question du stationnement, du type de marché, de son horaire, ce qui fait beaucoup de variables, et, enfin, de son articulation avec le tissu commercial existant, puisqu'il ne faut pas non plus... Il faut s'organiser pour que les deux se complètent et s'enrichissent et pas se tuent l'un l'autre.

Donc, tout cela fait que c'est ce que nous avons voulu dire : qu'il est, je crois, nécessaire de remettre tranquillement... enfin, je veux dire : il n'y a pas le feu, on ne va pas décider demain. Il faut que nous remettions une réflexion collective sur le sujet qui, encore une fois, n'est pas simple parce que l'on manque de données.

Nous avons demandé à Lombard et Guérin – Guilain s'en est occupé – de nous fournir des données, des données commerciales, qui soient des données qui seraient actualisées et que nous puissions avoir tranquillement cette discussion. D'autant que, et j'ajoute à la complexité du sujet, nous nous posons la question de savoir s'il ne faut pas ouvrir un marché supplémentaire aux Champs-Philippe, puisque nous recréons un quartier de toutes pièces. Il y a un espace public, qui est la belle place que nous sommes en train de construire, qui est organisée de telle manière qu'elle puisse recevoir un marché. En tout cas, nous l'avons conçue de telle manière.

Est-ce que nous pouvons accueillir un sixième marché à La Garenne-Colombes ? Six marchés par semaine dans une ville de 27 ou 30 000 habitants. On est à la limite de l'exercice.

Évidemment, il ne faut pas que ces marchés se tuent mutuellement. Créer, par exemple, un marché du vendredi soir à La Garenne-Colombes est une bonne idée théorique. Quel est l'effet de cette idée sur le marché du samedi matin au marché du centre ?

Enfin, je vous donne pêle-mêle toutes les problématiques qui sont cumulées, on ne peut pas aujourd'hui organiser un nouveau marché de nuit si on prend les mêmes commerçants le lendemain parce que, tout simplement, vous imaginez bien que le gars qui finit à 21 heures à La Garenne-Colombes, qui remballage, qui rentre chez lui, ne va pas se réveiller à 3 heures pour revenir au marché du samedi matin à La Garenne-Colombes.

Donc, cet ensemble de problématiques fait que ce n'est pas facile. Je ne sais pas s'il y a une vérité, mais ce qui est très important, c'est que nous ayons les idées claires sur ce que voulons faire. La pire des solutions, je crois, serait de ne rien faire, ni chez l'un, ni l'autre ; je parle des deux marchés. Il faut qu'on accompagne une évolution des choses.

Pour l'instant, les marchés se portent plutôt bien : le marché du centre, plutôt très bien, avec ce risque de l'accès qu'il ne faut pas méconnaître, et le marché des Vallées vit différemment selon les jours, mais, depuis longtemps, on nous annonce qu'il va périlcliter. Enfin, cela fait dix ans que l'on me dit que cela ne va pas. Je trouve que le patient se porte plutôt bien, au fond, quand on regarde les choses avec recul de dix ans ! Mais cela reste fragile, on est sur des éléments fragiles.

Voilà, Monsieur Macé, je n'ai pas de réponse précise, j'ai simplement un ensemble de problématiques que nous avons voulu soulever parce que je pense qu'il faut qu'on les re-soulève et puis que l'on prenne une décision. Encore une fois, on n'est pas à un an près, il n'y a pas urgence.

Je vous en prie, Monsieur Macé ?

M. Macé

J'ai une question qui concerne maintenant le rapport d'activité de la crèche Voltaire 2011.

Je me tourne vers notre collègue chargée des crèches ; je pense qu'elle aura la réponse. Il est indiqué dans le document : « *Si de nombreux changements intervenus tout au long de l'année 2011 n'ont pas été faciles à vivre à tous niveaux, il devient maintenant important que les choses deviennent plus stables.* »

Je voulais savoir qu'est-ce que veut dire cette phrase et quels sont les éléments qui n'ont pas été faciles à vivre durant l'activité de cette structure en 2011.

M. le Maire

Madame Fommarty, je vous en prie ?

M^{me} Fommarty

Merci, Monsieur le Maire.

En 2011, au niveau de la crèche Voltaire, la directrice qui était en place a demandé une mutation et l'adjointe qu'elle avait a, au même moment, démarré un congé de maternité. Donc, il y a eu une nouvelle directrice qui a été nommée sur la structure, avec une nouvelle adjointe. Les deux étant nouvelles, il y a eu quelques problèmes d'adaptation par rapport aux parents qui avaient l'habitude de l'ancienne équipe. Les parents ont demandé que, effectivement... Ils avaient l'impression que la structure était moins bien tenue en main.

Donc, les dirigeants sont venus, ont fait une réunion d'information avec les parents, etc. Finalement, la directrice qui avait été mise en place temporairement n'est pas restée longtemps – ce qui était d'ailleurs prévu – et la nouvelle personne qui a été mise en place en décembre 2011, et qui est la directrice actuelle, a parfaitement plu aux parents. La directrice adjointe est revenue de son congé maternité, donc effectivement, les choses sont rentrées dans l'ordre.

M. le Maire

J'ai visité la crèche il y a peu de temps et en fin d'année scolaire dernière. Effectivement, les parents étaient unanimes à être satisfaits de l'encadrement.

M^{me} Fommarty

Il y a eu un petit flottement puisqu'il y a eu concordance de temps.

M. le Maire

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

J'ai une dernière question qui s'adresse à nos délégués au Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers. Je vois, dans le compte administratif qui m'a été communiqué par les services municipaux, que je tiens à remercier pour la célérité de leur envoi, au compte 6410 (rémunérations), une somme. Est-ce que ce syndicat emploie ou non des agents ? Parce que je voudrais savoir cela.

Peut-être que cette question, vous ne pouvez pas me répondre immédiatement, ce que je comprendrai, mais je souhaiterais que vous puissiez vous renseigner pour savoir qui est rémunéré sur cette base-là dans ce syndicat.

M. le Maire

Oui, je confirme qu'il y a des emplois... Alors, leur qualification précise, je ne sais pas : peut-être ingénieur ou conseil. En réalité, c'est quelqu'un qui, au plan technique, donne des conseils et conseille le Syndicat, une sorte d'interlocuteur face au concessionnaire.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Au concédant ?

(M. Hervo fait un signe de dénégation avec la tête.)

Non, au concessionnaire.

Merci.

Pas d'autre question ?

Parfait, on prend acte parce que je crois qu'il n'y a pas de vote là-dessus, Monsieur Sammut ?

Cela marche.

1.2 - Modification du règlement intérieur des conseils de quartier et désignation du président du conseil de quartier « Vallées ».

M. le Maire

Le point 2, que je rapporte moi-même, est une modification de règlement intérieur. De quoi s'agit-il ?

Vous savez que nous avons des conseils de quartier. Ces conseils de quartier, dont nous avons parlé récemment ; il y a eu un débat au sein du conseil quand Bernard a été en charge officiellement... a redécoupé son activité, on va dire. La question s'est posée de savoir si, finalement, il ne serait pas intéressant d'ouvrir la présidence de conseil de quartier à ce que l'on appelle des « personnes qualifiées » dans le langage commun, c'est-à-dire des gens qui ne soient pas forcément membres du Conseil Municipal.

La principale modification est dans l'article 5 qui devient : « *Chaque conseil de quartier est présidé par un adjoint au Maire – c'est l'ancienne formule –, un adjoint de quartier – ancienne formule – ou un représentant de la société civile, membre du bureau, désigné par le Conseil Municipal.* »

L'idée est là : c'est d'ouvrir simplement et, dans cette hypothèse, nous suggérons... enfin, je vous propose la candidature de Jean-François Leroy que tout le monde connaît ; c'est un vieux Garennois impliqué dans bien des affaires. En particulier, c'est le président de l'Association des commerçants du quartier des Vallées, pour présider ce quartier des Vallées. J'ajoute que Jean-François Leroy anime déjà très, très largement le quartier ; il est à la tête des fêtes, etc., enfin, les multiples activités de la brocante au marché de Noël.

J'ajoute que Bernard, évidemment, reste l'adjoint de quartier et qu'on dissocie la fonction d'adjoint de quartier de présidence du conseil de quartier.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Oui, je vous en prie ?

M. Macé

Ce soir, vous nous proposez une modification qui peut, comme cela, paraître mineure mais qui me semble quand même...

M. le Maire

Non, elle n'est pas mineure. C'est une vraie !

M. Macé

Oui, qui me semble avoir une signification.

Moi, je suis plutôt attaché, pour tout vous dire, à ce que les élus président les conseils de quartier. Cela me semble logique.

M. le Maire

C'est votre côté bonapartiste.

M. Macé

Non, ce n'est pas mon côté bonapartiste, mais cela me semble logique. J'allais dire : ils sont évidemment au courant des dossiers de chaque quartier, ils peuvent présenter globalement l'activité de la Ville.

De mettre une personnalité qualifiée, c'est... Évidemment, le débat ce soir ne porte pas sur Jean-François Leroy, que nous connaissons tous et que nous apprécions, donc ce n'est pas la personne de M. Leroy qui est en cause ce soir. J'allais dire : vous nous auriez présenté une autre candidate ou un autre candidat, le raisonnement serait identique.

Je crois que, ce soir, de modifier de cette manière-là le règlement intérieur des conseils de quartier ne va pas dans le sens où il appartient aux élus d'être l'interface entre les habitants et chaque conseil de quartier. Qu'après, au niveau de la composition des conseils de quartier, il y ait évidemment des habitants de chaque quartier, cela, c'est aussi une bonne chose, qui sont d'ailleurs désignés de la manière dont vous avez décidé, c'est-à-dire quand même désignés directement au niveau de la Municipalité. Je crois que de mettre quelqu'un d'autre qu'un élu peut mettre en difficulté cette personne et je crois que ce n'est pas le bon objectif ce soir.

D'autre part, comme nous avons sous les yeux le règlement de fonctionnement des conseils de quartier, je rappellerai, parce que c'est indiqué, l'article 8 qui concerne les réunions : « *Les conseils de quartier se réunissent au moins deux fois par an à la Mairie de La Garenne-Colombes ou dans tout autre lieu mis à leur disposition.* »

Mes chers collègues, celles et ceux qui sont présidents des conseils de quartier, pour l'instant, vous êtes loin d'être dans ce cadre réglementaire prévu. Aucun conseil de quartier aujourd'hui n'a rempli régulièrement cette façon de faire, à l'exception du « Centre Sud ».

Donc, j'invite nos collègues présidents de ces conseils de quartier à tenir compte du règlement que vous allez approuver, que nous, nous n'allons pas approuver pour les raisons que je viens d'indiquer, et donc à l'appliquer strictement, ce qui semble naturel, et qu'il y ait des comptes rendus. Je vois que celui du conseil de quartier « Centre Sud » est publié sur le site de la Ville, ce qui n'est pas le cas des autres.

Je souhaiterais que, Monsieur Chaillet, qui a présidé son dernier conseil de quartier en novembre, nous ayons le compte rendu publié sur le site.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? Quelqu'un veut prendre la parole ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Bonsoir.

Je fais le même diagnostic que Christophe Macé, mais je n'arrive pas à la même conclusion, à savoir que, effectivement, je pense que l'on règle une question de fond par un problème de personne et que le problème de fond vient, dès le départ, lors de l'adoption du règlement intérieur où je vous rappelle : les trois listes en présence étaient favorables à la création de conseils de quartier et qu'on n'a jamais eu l'occasion d'élaborer ensemble ce règlement intérieur.

Donc, là, on vient modifier le règlement intérieur parce qu'il se trouve qu'il y a un problème de disponibilité, etc.

J'arrive à une autre conclusion qui est que l'on est en fin de mandature. La solution proposée me paraît... Si vous voulez, il est trop tard pour aller refondre le règlement intérieur et faire en sorte qu'il y ait une garantie d'une meilleure concertation qu'aujourd'hui. Donc, comme M. Chaillet fait partie du bureau et M. Leroy, je le rappelle, fait partie du bureau également, à la limite, on aurait pu être hypocrite en laissant les choses et en laissant, de fait, Bernard Chaillet et Jean-François Leroy s'arranger entre eux.

Moi, je suis pour la clarté, donc on le fait...

M. le Maire

Oui, vous avez raison.

M. Conway

... mais cela ne me paraît pas souhaitable qu'il y ait une déconnexion entre le conseil de quartier et le représentant du Conseil Municipal, en termes de présidence, à terme.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Très bien. Il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer sur le sujet ? Non ?

Écoutez, chacun a son avis. Moi, je crois qu'une sorte de verrouillage, en disant qu'il faut absolument que le président du conseil de quartier soit membre du Conseil Municipal, est décalé. Je crois que c'est décalé, que c'était une erreur de jeunesse dans notre règlement. Il faut ouvrir. D'ailleurs, dans beaucoup de villes, les présidents des conseils de quartier ne sont pas membres du Conseil Municipal. Je pense que c'est ce vers quoi il faut tendre et c'est l'analyse qu'on a faite avec la Majorité.

Voilà, vous avez une analyse contraire, je pense qu'il n'y a aucun risque, vous voyez. Il n'y a aucun risque.

Le seul risque que l'on ait, c'est que les gens aient plus d'idées, si on fait venir des gens nouveaux et qui ne sont pas dans le quotidien de la vie municipale. Parce que, dans le quotidien de la vie municipale, nous avons tous beaucoup à faire, tous des préoccupations ; on connaît souvent les tenants et aboutissants, les analyses, et c'est bien d'avoir quelqu'un qui, au fond, ne se préoccupe que de la question de la vie du quartier, au sens de pas les *impedimenta*. Les *impedimenta* sont gérés ensuite par l'adjoint de quartier qui est un élément de réponse.

Je pense que cela vaut le coup d'être essayé. Voilà, je pense qu'il faut faire le plus décontracté possible.

D'autant que, dans beaucoup de villes, je me répète, je crois que, dans beaucoup de villes, les présidents de conseil de quartier ne sont pas forcément des conseillers municipaux. C'est d'ailleurs une manière d'amener à la vie municipale des gens qui ne sont pas dans notre petit groupe. Il faut s'ouvrir.

Je pense que l'on n'a que des intérêts à s'ouvrir, mais chacun voit différemment, il n'y a aucune difficulté.

Vous dites que vous regrettez, Monsieur Conway, de ne pas avoir participé à l'élaboration du règlement intérieur, etc., mais je vous en prie : cela fait cinq ans que vous êtes là, envoyez-moi des propositions. Je ne crois pas avoir reçu beaucoup de propositions écrites concernant l'organisation des conseils de quartier. Enfin, je n'ai pas souvenir, mais peut-être me trompé-je !

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je me trompe ?

M. Conway

Je vous confirme que vous vous trompez...

M. le Maire

Eh bien, vous me les renverrez !

M. Conway

... puisque j'avais demandé, à l'époque de ce Conseil, qu'on désigne les présidences aux conseils de quartier et qu'on reporte à un Conseil Municipal suivant le vote du règlement intérieur. Et devant votre refus de le reporter, on avait fait en séance des propositions que vous pouvez retrouver dans le Journal Officiel du mois de mars 2008 et vous retrouverez toutes nos propositions.

M. le Maire

Je retrouverai cela. Donc, si cela date de 2008, c'est que c'est...

M. Conway

Et on l'a fait en sachant que, comme vous vous étiez réunis avant, on savait bien que cela n'allait pas être pris en compte à ce moment-là. Mais que maintenant, vous disiez « faites les propositions », cela veut dire que vous ne les avez même plus en tête, c'est un peu dommage pour nous.

M. le Maire

Oui, j'avoue que je n'ai plus en tête vos propositions de 2008. Mais, vous voyez, entre 2008 et 2012, il y a du temps qui passe. Rien ne vous empêche, éventuellement, de nous réécrire, de nous faire des propositions. La preuve : nous avons nous-mêmes fait une proposition de modification, donc rien ne vous empêchait de la faire.

On va passer au vote ?

M. Conway

Vous les voulez ?

M. le Maire

Je vous en prie ! Avec plaisir ! Vous me les donnerez.

M. Conway

C'est le Journal Officiel du 21 mars.

M. le Maire

De quelle année ?

M. Conway

2008.

M. le Maire

Ah, 2008 ! Vous êtes organisé ! Parfait, on regardera cela avec attention, votre prose de 2008.

Il faut faire deux votes, je pense.

Monsieur Sammut, il faut faire deux votes formellement ?

M. Sammut

Oui.

M. le Maire

Bon, alors, on approuve d'abord la modification de l'article 5 du règlement intérieur. Qui est contre 4. Qui s'abstient ? Qui est pour 31. Merci.

Ensuite, la désignation... enfin, l'élection, en réalité, de M. Jean-François Leroy en qualité de président du conseil de quartier des Vallées. Qui est contre ?

M. Macé

On ne participe pas au vote.

M. le Maire

Il faut que je demande l'autorisation de voter à main levée. Il n'y a pas d'opposition ? Non.

Merci beaucoup. Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci, 4 ne prenant pas part au vote.

Parfait.

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement triennale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative à l'organisation de « prestation de service-accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je passe la parole à M. Dubois.

Je vous en prie, Monsieur Dubois.

(M. Dubois est absent.)

Pardon ! C'est à qui ? C'est à moi. Très bien, je prends cela. Oui, évidemment ! Forcément !

Mesdames et Messieurs, c'est une convention que vous connaissez bien, puisque : la convention triennale avec la CAF pour les accueils de loisirs des enfants. Donc, vous trouverez la convention qui permet à la Ville de La Garenne-Colombes de récupérer une subvention qui est toujours appréciable, qui fixe les obligations habituelles sur l'ouverture des droits.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? C'est le truc habituel.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour.

III - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

3.1 - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg, ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.

M. Hervo

Il s'agit donc du parking de la Liberté qui nous est à tous très cher, à divers titres.

Nous vous proposons ce soir un avenant n° 4 au contrat de délégation de service public qui a tout simplement pour objet de prendre acte de la situation présente, c'est-à-dire une situation bloquée par des actions en justice ou devant la justice d'un certain nombre de personnes. Face à la délégation de service public elle-même ou plutôt la délibération qui l'a décidée qui, après avoir été rejetée en première instance, fait l'objet d'une procédure en appel et également de procédures contre le permis de construire, dont je crois, Monsieur le Maire, qu'il y a des éléments tout nouveaux, tout récents.

M. le Maire

Vous allez nous dire lesquels !

M. Hervo

C'est-à-dire que, à ma connaissance, mais je vais parler sous le contrôle de l'administration parce que c'est tout chaud, les recours contre le permis de construire ont été rejetés par le tribunal de Cergy-Pontoise.

Par contre, il existe encore un recours contre le permis qui, assez curieusement... un quatrième, ou un troisième parce qu'il y en avait un qui était mixte, qui n'a toujours pas été « audiencé » par le tribunal.

Donc, compte tenu de cette situation bloquée, eh bien, nous nous sommes rapprochés, le concessionnaire et nous, comme le prévoit le contrat, pour en examiner les conséquences et ceci se traduit par la proposition d'un avenant n° 4 qui ne fait rien d'autre que

repousser d'un an... enfin, d'au plus un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2014 – non, de deux ans, 2014, pardon ! –, la période de suspension prévue initialement par l'avenant n° 2, c'est-à-dire acter que, en fait, le parking n'est pas réalisé, donc qu'il n'y a pas de recettes pour le concessionnaire et que, évidemment, l'extension du stationnement de surface qui va avec n'est pas réalisée.

Il a été également, dans cet avenant n° 4, reprécisé la subvention forfaitaire d'exploitation prévue par le contrat, que le concessionnaire a d'ailleurs accepté de ramener à sa valeur de la première année du contrat, c'est-à-dire sans tenir compte de l'évolution calendaire, au fil des années, que prévoyait le contrat.

Voilà, nous attendons donc les décisions de la justice en la matière. Quand je dis « nous attendons », les Garennois attendent, bien évidemment.

On vous demande d'approuver cet avenant n° 4 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

Merci, Monsieur Hervo.

Pas de questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Pouvez-vous me dire pour quelle raison la somme annuelle actualisable, donc la subvention forfaitaire d'exploitation, a été ramenée à 170 000 euros, valeur juin 2009 ?

M. Hervo

Par un *gentleman agreement* entre le concessionnaire et nous, qui a dit : « Après tout, moi, je veux bien faire un geste et revenir au montant de subvention d'origine, initial. »

(M. Sammut acquiesce.)

M. Conway

Si je reprends un peu l'historique, c'est la deuxième fois que vous vous retrouvez avec SPI pour organiser une suspension du contrat.

M. Hervo

Oui, vous en connaissez d'ailleurs la cause.

M. Conway

Donc, c'est la deuxième fois que vous vous retrouvez avec SPI pour organiser la suspension du contrat.

Je rappelle que la première fois, c'était, en fait, vous avez conclu par un avenant qui était au mois d'avril 2011 et que, en fait, vous aviez suspendu les obligations réciproques du fait des recours en justice.

À l'époque, je m'étais étonné que vous ayez mis autant de temps pour vous rencontrer puisque j'avais... entre autres personnes, j'avais introduit le recours devant le préfet dès le mois d'avril 2010 et devant le tribunal administratif au mois d'août 2010.

Vous vous êtes vus six mois après. Pendant ces six mois, vous avez commencé à exécuter le contrat en versant les subventions qui étaient... les sommes qui étaient prévues d'être versées dans le planning prévisionnel. On découvre aujourd'hui, on a confirmation que, en fait, le délégataire n'avait pas encore contracté d'emprunt, donc il n'a absolument pas... il a bien pris acte sur le fait qu'il y avait un recours.

Donc, vous avez versé une certaine somme au délégataire. On le voit par le rapport d'activité 2011 que, dans la corbeille de la mariée, il y avait également la gestion des deux parkings qui, je le rappelle, avant généraient des recettes équivalentes à la Ville. Ces recettes se sont trouvées transférées dans les comptes de SPI.

La deuxième chose, c'est que l'on voit, vous dites aujourd'hui « SPI fait un geste ». Moi, ce que je vois, c'est qu'il touche 234 000 euros de subvention d'exploitation, moins les recettes des stationnements de voirie qu'il reverse à la Ville et là aujourd'hui, il les ramène à 170 000. On peut dire que, déjà, pendant un an et demi, il a touché au moins un indu de 64 000 euros, la différence entre les 234 000 et les 170 000 euros.

Donc, en dehors de l'aspect juridique que vous décrivez dans le projet, il reste l'aberration économique et je redis mon regret que, sur ce sujet-là, depuis novembre 2008 jusqu'à maintenant, vous n'avez jamais voulu étudier d'alternative. Vous ne l'avez même jamais envisagée dans les études, malgré que, dans ces mêmes études, il y avait des éléments qui montraient que le marché place de la Liberté était mal localisé.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Ce n'est pas une question, c'est une affirmation.

M. Hervo

J'allais dire : quelle est la question ?

M. le Maire

Non, il n'y a pas de question, c'est une déclaration.

M. Hervo

Quelle est la question ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il une question ou une déclaration, comme celle de M. Conway, ou une autre ? Non ? C'est bon. Dans ces cas-là, on va passer au vote.

Oui, je t'en prie, Jean-Pierre ?

M. Hervo

Je ne vais pas entamer la polémique ce soir, bien évidemment. Non, parce qu'on a envie de se coucher de bonne heure, tous !

Tout simplement, Monsieur Conway, vous qui êtes un chef d'entreprise, si j'ai bien compris, et un homme, en tout cas, impliqué dans la vie économique privée, vous n'avez vraiment pas l'air du tout de savoir ou de comprendre quelle est la différence entre un achat direct de fournitures ou de prestations et une délégation de service public.

Une délégation de services publics, cela s'apprécie financièrement sur la totalité de sa durée, globalement. Cela ne s'apprécie pas au jour le jour : « Je t'ai fourni cela, tu me dois cela. » Pas du tout ! Pas du tout, cela n'a rien à voir.

Donc, vos calculs, vos calculs arithmétiques dont vous faites état et les pseudo-profits ou les prétendus profits exorbitants... indus, plus exactement, je crois ; c'est le mot que vous avez utilisé... que notre concessionnaire engrangerait, non, ce n'est pas comme cela que cela se compte. Tout ce qui est payé aujourd'hui ne sera pas à payer plus tard. Ce qui ne serait pas payé aujourd'hui sera à payer plus tard. Les frais financiers que génère le calendrier des paiements ou des subventionnements, il reste le même puisque la durée de la concession reste la même et que le coût global, le montant global reste le même.

Donc, vous n'avez sûrement pas manqué d'expliquer cela aux nombreux Garennois venus vous écouter le soir où vous vous êtes absenté de la CCSPL. Si vous avez expliqué cela aux Garennois, vous ne leur avez pas dit la vérité.

C'est tout simplement le commentaire que je voulais faire.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Merci.

M. le Maire

C'est un plaisir !

M. Conway

En dehors de la vérité, etc., et des appréciations des qualités des uns et des autres, je voudrais juste rappeler que ce projet de parking a été inscrit à votre programme électoral. Il n'a jamais fait l'objet d'une présentation au public, n'a jamais fait l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil de quartier et n'a jamais été évoqué auprès des Garennois.

Donc, la différence qu'il y a déjà entre nous deux, c'est que je me présente à eux pour leur donner le débat. Chaque fois que j'ai organisé un débat public et que vous êtes venus, je vous ai accueillis, je vous ai laissé vous exprimer et, pour moi, la démocratie, c'est cela.

Là, vous colportez des affirmations, sans jamais vous exposer au débat.

Par rapport à cette réunion publique, je vais quand même vous partager un peu les retours. J'en ai trois.

J'en ai un, c'est : « *Juste un mot pour vous féliciter, vous encourager dans votre combat. Pourtant, je ne partage pas complètement vos idées politiques, mais j'avais déjà eu l'occasion au marché de discuter rapidement avec vous. Présent à la réunion d'information avant-hier, vous m'avez convaincu, à propos du parking, de l'erreur d'un tel emplacement. Je soutiens votre cause et prendrai contact.* »

Deuxièmement : « *Monsieur, nous sommes deux familles sympathisantes de La Garenne-Colombes. Nous n'avons pas pu être présentes à la réunion que vous avez organisée il y a deux jours sur le projet de parking de la place du marché. Pouvez-vous nous informer sur les échanges que vous avez eus et les décisions qui ont pu être prises ?* »

Et le troisième : « *J'ai assisté à la réunion publique du mardi 11. Je vous remercie pour cette réunion très intéressante. Depuis, j'ai eu l'occasion de parler du projet de parking à trois connaissances résidant à La Garenne-Colombes, avenue Foch, rue d'Alsace-Lorraine. Deux pensaient que le projet était abandonné et la troisième n'a eu qu'une connaissance très incomplète du projet, aucune idée du coût, de l'emplacement, de l'impact sur le quotidien, etc. Je ne sais pas si ce microéchantillon est significatif, mais peut-être ! Je vous remercie de bien vouloir noter mon adresse sur vos listes de diffusion.* »

C'est juste pour vous dire que, moi, j'ai été très frappé, c'est pour cela que je l'ai organisée, j'étais très frappé de l'absence d'informations. Ce n'est jamais évoqué. Nous, on a des petits moyens pour organiser cela, mais véritablement, il y a un débat juridique, certes, mais il y a une erreur financière importante pour La Garenne-Colombes.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous me permettez, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Oui, je vous en prie ?

M^{me} Juvin-Marleix

Écoutez, Monsieur Conway, il y a des dénonciations anonymes, vous, ce sont les félicitations anonymes. On ne sait pas de qui émane les trucs : « Eh bien, on m'a dit que j'étais très bien, que c'était très bien d'organiser ma petite réunion parce que la Mairie ne fait rien ! »

C'est faux !

Voilà, il y a des gens qui s'écrivent sur Internet des trucs. Vous, vous recevez des choses, on ne sait pas de qui cela émane. Peut-être que c'est M. Conway, votre fille, votre femme qui vous écrit des petits mots, on ne sait pas.

En tout cas, félicitations.

En tout cas, je trouve, Monsieur Conway, une fois de plus, que vous avez un sacré culot parce que vous déplorez la gestion d'une affaire dont vous êtes à l'origine. Quand on déplore des avenants, on déplore le retard, on déplore tout cela. Vous oubliez de dire quand même que vous êtes à l'origine d'un recours. Quand il y a un recours qui va être traité par un tribunal administratif, évidemment, cela ralentit les choses !

Effectivement, quand on est engagé avec une société, on est obligé de prendre des avenants pour que cela coûte le moins cher possible à la Ville. Voilà, cela, c'est une position responsable.

On est confronté à des gens qui s'opposent, à une opposition.

Vous en faites partie, Monsieur. Vous choisissez de faire un recours, mais ne faites pas l'étonné, le naïf et l'ange. Je sais que c'est le moment de Noël, mais enfin, quand même, il y a des choses qu'on ne peut pas nous faire avaler !

Ne faites pas le faux étonné ! Quand on est à l'origine d'une chose, on en assume toutes les conséquences, c'est-à-dire au moins, *a minima*, ne pas faire la morale en séance de Conseil Municipal.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, vous voulez répondre ? Je vous en prie.

M. Conway

Non, je ne veux pas répondre. Je veux juste vous dire que cet arrêt, je ne déplore pas le retard, je me félicite qu'il ne se fasse pas parce qu'en l'arrêtant, on fait des économies et on sauve ce quartier-là de La Garenne-Colombes et le marché.

M. le Maire

Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur Conway, brièvement, sur ce sujet qui nous anime depuis fort longtemps ici, et donc il est faux de dire qu'on n'en parle jamais, je pense que c'est le sujet qui est le plus abordé dans les débats politiques de La Garenne-Colombes, premièrement, je suis désolé, mais nous, nous avons inscrit à notre programme électoral ce parking. Il se trouve, c'est ainsi, vous n'y pouvez pas grand-chose, que nous avons fait un score tel que nous avons une majorité que l'on peut considérer assez large. Donc, le jeu de la démocratie veut que les gens ont plutôt plébiscité notre projet.

Deuxièmement, quand vous dites, vous répétez partout que nous n'avons jamais étudié les alternatives, vous mentez ! Nous avons étudié les alternatives. Nous vous avons dit pourquoi on ne pouvait pas le faire sur la place du Souvenir français ; nous vous avons dit pourquoi on ne pouvait pas le faire sur le parking de la Mairie ; bref, nous avons étudié ces alternatives, donc cessez de dire cela !

Troisièmement, vous mentez aussi quand vous dites que le projet est un projet qui ne répond pas aux critères juridiques qui étaient nécessaires à la bonne application du contrat. Pourquoi vous mentez ? C'est le juge qui est en train de vous dire, et vous le savez bien, que vous avez eu tort quand vous dites que ce n'était pas une concession, que le risque n'était pas suffisamment important pour définir une concession, que la procédure n'avait pas été respectée. Jusqu'ici, le juge, chaque fois, vous a donné tort, donc vous ne pouvez pas continuer en prétendant ce qui n'est pas vrai.

Quatrièmement, je rejoins ce qu'a dit Isabelle, vous ne pouvez pas, d'un côté, nous reprocher de passer des avenants et de l'autre, vous-même, mettre en œuvre toutes les conditions pour que nous soyons obligés de passer ces avenants. Parce que, si nous n'avions pas passé ces avenants, compte tenu de votre action, que se serait-il passé ? La société aurait eu beau jeu de se retourner contre nous en disant : « Appliquez le contrat ! ».

Comment voulez-vous que nous appliquions un contrat que vous bloquez vous-même ? C'est un peu cette situation de celui qui allume le feu et qui dit : « Quand même, moi, je trouve que les pompiers mettent du temps à arriver. » N'allumez plus les feux !

N'allumez plus les feux !

Enfin, vous me dites : « Je reçois des tas de lettres. » C'est le coup de la pétition dont on ne sait jamais combien il y a de gens qui ont signé, on ne voit jamais les noms. C'est un coup classique, tout le monde peut le faire.

Moi, je peux vous dire, à la différence que c'est vrai, que je reçois des courriers de gens, et en particulier d'utilisateurs du marché, mais aussi de marchands, commerçants du marché, qui me disent : « Quand fait-on le parking ? »

Parce que je suis désolé de vous le dire, mais cette question du parking va devenir critique pour le marché. Le jour où brutalement, ce que je disais tout à l'heure, les villes d'à côté vont se mettre à considérer que les marchés sont des objets qu'il faut faire parce qu'il y a une demande des citoyens, le jour où vous avez un beau marché qui s'ouvre à Bois-Colombes, à Courbevoie, aussi beau que le nôtre, eh bien, les Courbevoisiens, les Bois-Colombiens, les Neuilléens, etc., qui viennent chez nous en voiture, ils ne viendront plus, brutalement, parce que cela devient impossible de se garer.

C'est impossible de se garer !

Donc, la question, elle est là : voulons-nous prendre le risque d'un décrochage brutal ? Moi, je crois qu'on ne peut pas prendre ce risque et qu'on a besoin, c'est l'analyse que la Majorité en a fait, de ce marché.

Regardez d'ailleurs, objectivement et sans vouloir se lancer dans des calculs compliqués, passez le soir, désormais, le soir, où soi-disant il n'y a plus de problème, place de la Liberté. Il y a désormais tous les soirs des voitures garées partout. Partout ! Sous la halle du marché où vous conviendrez quand même que, pour des raisons salutaires, c'est quand même très limite de laisser ces voitures garées sous la halle du marché, devant maintenant l'église. Devant la porte de l'église, tous les jours, tous les soirs, il y a cinq ou six voitures qui sont là. Il y en a partout, des voitures !

Moi, je veux bien qu'il n'y ait pas de besoin mais, objectivement, je ne sais pas, dans ces cas-là, ce que vous faites de ces voitures-là.

Donc, il faut cesser de nous dire que ce n'est pas nécessaire, que ce n'est pas au bon endroit et que c'est juridiquement infaisable ! C'est nécessaire, on le voit tous les soirs. Juridiquement, le juge est en train de nous donner raison et de vous donner des torts. Troisièmement, nous avons étudié – il est faux de le dire – les alternatives qui sont chaque fois infaisables ou très chères.

Brièvement, je vous rappelle quand même que, sur la place du Souvenir français, il y a une architecture qui est extrêmement compliquée, avec un collecteur immense qui passe en plein milieu. Et même s'il n'y avait pas ce collecteur qui, en lui-même, empêche la création technique, vous m'expliquerez comment vous fermez le rond-point du Souvenir français et le boulevard de la République durant 18 mois de travaux. Je vais vous dire : moi, je ne sais pas comment on fait.

Vous avez sûrement une baguette magique pour le faire. Vous allez me dire qu'on fait des tunnels sous la Manche, qu'on peut travailler en sous-œuvre, oui, certainement, mais, enfin, le coût n'est pas le même.

Enfin, la deuxième alternative sérieuse, qui était celle du petit parking actuellement aérien de la Marie, objectivement, sa morphologie, je vous l'ai déjà expliqué ici, ce n'est pas nouveau, on doit descendre à six ou sept niveaux pour avoir un équivalent. Six ou sept niveaux !

Sept niveaux de profondeur pour arriver à avoir un équivalent de places ! Sept niveaux !

Sept niveaux, sachant qu'au niveau du troisième ou du quatrième, vous êtes obligé d'avoir des surcoûts considérables pour des raisons de nappe phréatique, etc.

Donc, cessez de raconter des mensonges : que, juridiquement, cela ne tient pas, que l'on n'a pas fait d'alternative et qu'il n'y a pas de besoin, parce que je suis désolé mais c'est faux. On peut n'être pas d'accord, mais on l'est d'une manière *fair*, loyale, en ne racontant pas n'importe quoi.

Enfin, je vais vous faire une remarque d'ordre général sur ce que j'ai lu dans le Bulletin Municipal parce que je vous ai laissé écrire cela. Je ne suis pas retourné en me disant... Objectivement, je pense que le directeur de la publication aurait pu se poser la question aussi à ce sujet, mais quand vous dites dans un journal municipal, je suis très étonné, pour tout vous dire : « Aidez-moi à payer ! », c'est ce que vous avez dit dans l'avant-dernier ou avant-avant-dernier...

M. Conway

Non : « Merci. »

M. le Maire

Oui : « Merci, j'ai reçu de l'argent et, d'ailleurs, le combat continue, j'ai besoin d'argent. »

Je ne sais pas, je m'interroge sur l'utilisation d'un média public, un média financé par l'impôt, pour collecter des fonds. Je ferais cela, moi, attendez, vous imaginez ce que j'entendrais ?!

Vous faites des trucs !

Par ailleurs, j'aimerais que vous m'expliquiez : les gens, ils vous aident, vous ? Ils vous aident, vous, Christophe Conway ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Ils aident qui, alors ?

M. Conway

Ils aident à payer l'avocat.

M. le Maire

Ils paient par qui ? Ils vous donnent de l'argent, à vous ?

M. Conway

Par la caisse des avocats ; je ne sais plus comment elle s'appelle.

M. le Maire

C'est-à-dire que les gens envoient directement ?

M. Conway

J'ai reçu un chèque, je ne sais plus comment s'appelle l'organisme qui fait que l'avocat paie la partie adverse.

M. le Maire

Mais qui paie ? Pardon, qui fait le chèque ?

M. Conway

Je ne sais pas comment il s'appelle.

M. le Maire

Qui fait le chèque ? C'est un Garennois ?

M. Conway

Non, c'est l'organisme : la CARPA.

M. le Maire

Oui, mais ce que je ne comprends pas, c'est que c'est un Garennois qui fait un chèque ?

M. Conway

À la CARPA.

M. le Maire

À l'Ordre des avocats ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Un Garennois qui fait un chèque à l'ordre des avocats ?

M^{me} Juvin-Marleix

Et qui vous l'envoie, à vous ?

M. le Maire

Et qui vous l'envoie, à vous ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

À votre ordre ? À votre nom ?

M. Conway

Non, à l'ordre de la CARPA.

M^{me} Juvin-Marleix

Et qui vous l'envoie, à vous ?

M. le Maire

Et qui vous l'envoie, à vous ?

M. Conway

(Inaudible).

M. le Maire

Très bien ! Enfin, tout cela me paraît quand même typiquement, fiscalement, excusez-moi, je pense que...

Honnêtement, renseignez-vous !

Renseignez-vous, je vous donne un conseil. Renseignez-vous, moi, je trouve que c'est curieux.

Sur le fond, Monsieur Conway, vous n'êtes pas d'accord, d'accord, mais ne soyez pas « pas d'accord » en utilisant des arguments qui sont faux.

Continuez à dire que le contrat n'est pas valable, alors que le juge dit que « oui ». Dans ces cas-là, il faut attendre quoi ? La Cour européenne de Justice ? Pendant ce temps-là, on ne peut pas faire le parking, je suis désolé. On ne peut pas le faire !

Passez-moi les je ne sais pas combien de gens, parce que, évidemment, on ne peut pas compter, combien de gens vous écrivent soi-disant en disant : « On ne veut pas le faire. »

Il y avait combien de personnes ?

M. Conway

30 personnes.

M. le Maire

30 personnes.

Très bien, 30 personnes !

27 000 habitants, 30 personnes, donc, étaient venues.

Objectivement, nous, on se fait attraper par les commerçants du marché qui disent : « Alors, comment on fait ? Qu'est-ce qu'on fait ? » Cela devient un problème vraiment important. J'avoue que je perds mon latin dans cette affaire.

On a un besoin, il y a un besoin, objectivement, et on se met en danger économiquement à ne pas le faire, c'est tout.

Maintenant, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord ! Mais ne dites pas qu'on n'a pas étudié le reste, c'est faux.

Merci, Monsieur.

Monsieur Conway, puis Monsieur Macé ? Je vous en prie, allez-y, l'un ou l'autre !

M. Conway

Oui, juste deux choses très rapidement. Ce n'est pas la première fois que vous utilisez cet argument que c'était dans votre programme et que...

M. le Maire

Ce n'est pas faux.

M. Conway

... vous avez 67 % des Garennois qui ont voté pour.

M. le Maire

Je suis désolé, c'est vrai !

M. Conway

Attendez ! C'est vrai, c'est vrai.

Est-ce qu'il faut un Conseil Municipal ? Parce que tout a été décidé au moment du vote, dans ce cas-là ? Sur les 150 propositions que vous avez faites, tout le monde est d'accord ?

Juste pour préciser que, dans votre programme municipal, il était prévu « parking, place de la Liberté ». Est-ce que vous avez dit que cela allait être payant autour ? Est-ce que vous avez dit qu'il y aurait une subvention de 50 % qui fait que même les gens qui n'ont pas une voiture paieraient pour ? Non, vous ne l'avez pas dit.

Le principe, après, c'est d'affiner ces décisions avec vos convictions, vos arguments et le faire.

La deuxième chose, vous dites : « C'est faux, vous mentez, on a étudié les alternatives. »

Je suis désolé, c'est vous qui dites une énormité parce que, quand j'ai étudié cette question du parking en novembre 2008, je le rappelle, j'avais commandé tous les rapports, j'avais même demandé à M. Hervo « est-ce que j'ai bien en main tous les rapports sur cette question ? », c'étaient trois rapports, on m'a dit « oui », donc j'ai tous les rapports. Il n'y avait, dans ces rapports, aucune alternative qui était étudiée et aucune prise en compte des remarques dans certains rapports comme quoi le parking n'était pas très bien localisé.

Je ne vais pas rentrer dans tout le reste.

M. le Maire

On n'est pas d'accord.

M. Conway

On n'est pas d'accord, mais je trouve dommage que vous vous abritiez derrière les 67 % parce qu'à cette réunion et dans d'autres que je croise, il y a des gens qui ne sont pas du tout, qui sont même plutôt de... qui ont voté pour vous. Vraiment, je trouve que c'est confisquer les voix qui ont été données et en attribuer une signification qui n'est pas forcément la bonne.

M. le Maire

Monsieur Conway, ne nous méprenons pas, c'est vous qui avez cité les 67 %. Moi, je n'en ai pas parlé. C'est vous qui les avez cités.

Je vous dis simplement qu'il y a un ensemble d'arguments et l'argument principal, c'est qu'il y a un besoin.

Le deuxième argument, c'est que le marché reste fragile.

Le troisième argument, c'est que, juridiquement, on est nickel, contrairement à ce que, depuis trois ans, vous dites, je suis désolé. C'est le juge ; si vous n'êtes pas d'accord avec le juge, il faut aller le dire au juge.

Quatrièmement, économiquement, c'est plutôt une affaire qui est bien rodée parce que cela permet de ne pas faire porter la totalité du coût du parking au contribuable mais simplement à l'utilisateur. C'est important.

Vous le savez, quand on construit une crèche, c'est aussi l'impôt de celui qui n'a pas d'enfant qui paie la crèche. Quand on refait le terrain de football au mois d'août, il n'y a pas que les footballeurs qui ont payé le terrain de football. Moi, je n'ai pas joué au football depuis longtemps, mais j'ai participé, avec mes impôts, au terrain de football.

La maison de retraite que vous payez avec vos impôts, par les cotisations départementales, aujourd'hui, je ne l'utilise pas encore !

C'est banal, c'est très banal. Simplement, nous avons pu trouver un montage financier intéressant, dans la mesure où la totalité n'est pas prise en charge par le contribuable. C'est cela, la question. Pas à 100 %, certes, mais le 100 %, c'est à Paris centre, cela existe. Et encore, je ne suis même pas sûr !

Le projet, il n'est sûrement pas parfait, mais objectivement...

C'est curieux parce que, vous savez, pendant très longtemps, y compris l'Opposition était d'accord. Tout le monde était d'accord. Et, très curieusement, il a fallu qu'on le sorte pour que les gens ne soient pas d'accord. Donc, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a peut-être des motivations qui ne sont pas que techniques dans cette affaire. Il y a peut-être des gens qui ne veulent pas que cela se fasse rapidement. Je ne sais pas, c'est peut-être un truc qu'il faut avoir en tête. C'est peut-être une motivation.

Monsieur Macé, excusez-moi, je ne vous ai pas donné la parole après, mais vous avez, bien entendu, avec plaisir, la parole.

M. Macé

Je vous en prie, pas de problème.

Je voulais rebondir un petit peu sur ce que vous avez dit sur deux points, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, même si, dans les programmes municipaux, des propositions sont évidemment faites aux habitants et puis, après, il y a une majorité qui se dégage et la Majorité applique son programme, il n'est pas non plus, j'allais dire, il est peut-être bien d'ailleurs que, sur certains dossiers qui peuvent, j'allais dire, entraîner un certain nombre de questions, les habitants soient de nouveau consultés.

Je pense que cette question du parking, qui ne fait pas l'unanimité mais pour différentes raisons, et des raisons qui sont louables, comme vous dites : le projet, ce soir, qui nous est de nouveau présenté *via* l'avenant n° 4, et vous le dites vous-même, il n'est pas parfait. D'autres n'auraient peut-être pas non plus été parfaits. Mais, en tout cas, je pense qu'il aurait été bien que la population soit consultée sur un projet important qui, en plus, a changé... enfin, le délégué, en tout cas, a changé la donne financière.

Au départ, je rappellerai qu'il était prévu que la Ville débourse zéro euro ; c'est ce que vous nous aviez dit. Et aujourd'hui on en arrive quand même au montant de l'époque, c'est-à-dire au montant 2010, donc qui sera réévalué si, un jour, ce parking se fait, qui était une participation de la Ville de 4,3 millions.

Donc, 4,3 millions, ce n'est pas neutre.

Je vous avais interrogé là-dessus parce que c'est, entre autres, sur ce point-là que je suis en désaccord avec vous. Moi, je considère que ce parking... Et d'ailleurs, c'est pour cela que je souhaite de nouveau intervenir ce soir, vous me donnez d'ailleurs un élément complémentaire pour dire qu'il n'est pas logique que les Garennois y participent de cette manière-là parce que vous dites vous-même que les utilisateurs principaux de ceux qui viennent en voiture au marché de La Garenne-Colombes, et cela peut se comprendre, c'est qu'ils habitent dans les villes voisines.

À partir de là, je ne comprendrais pas que l'argent payé par les Garennois serve à un parking qui va être utilisé par les Courbevoisins, par les Colombiens, etc. Cela ne me paraît pas logique.

On a surtout, à ce moment-là, sur notre ville, bien d'autres choses à faire et à consacrer 4,3 millions pour faire autre chose que consacrer de l'argent pour les habitants des villes voisines. Même si c'est nos villes amies, que nous apprécions, au demeurant, mais chacun règle, à ce moment-là, dans ses lieux ce qu'il a à faire.

Donc, vous confortez d'ailleurs ma position par rapport à cette participation qui ne me semblait pas justifiée. Et si la justification, c'est de dire : il faut faire un parking parce que les habitants des communes voisines viennent au marché de La Garenne-Colombes, eh bien, oui, c'est vrai qu'on fait un parking pour le samedi matin et, le reste du temps, on s'interroge sur son occupation. C'est une des questions, d'ailleurs, qui est posée et vous le savez comme moi.

C'est pour cela que ce dossier fait débat.

Évidemment, chemin faisant, vous n'êtes certainement pas satisfait que cela prenne du temps, qu'il y ait des procédures, mais on va arriver au rythme voulu, je pense, pour que le débat que vous n'avez pas voulu avoir devant les habitants... vont quand même en bénéficier au niveau de nos concitoyens. Ce sera pour les prochaines échéances municipales. On va arriver à ce rythme-là et je crois que ce sera sain que cette question-là fasse l'objet, évidemment, d'un débat entre nous sur : qu'est-ce que l'on fait au niveau d'un parking public à La Garenne-Colombes dans ce lieu-là, ou dans un autre parce que c'est normal que ce débat, qui aurait dû avoir lieu, ait lieu à un moment donné.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, est-ce que vous avez voté l'année dernière – je crois que vous avez dû le voter, en tout cas, nous l'avons voté et fait – la rénovation de l'avenue du Général-Leclerc, avec les impôts garennois ? Est-ce que vous tolérez que des voitures non garennoises roulent avenue du Général-Leclerc ? Cela ne vous choque pas ?

M. Hervo

Voire s'y garent et y stationnent !

M. le Maire

Voire s'y garent, voilà !

On me dit même qu'il y a des piétons qui habitent Colombes qui passent par le boulevard puisque, vous le savez, il y a la passerelle !

Revenons sur terre ! Vous êtes en train de me dire : le parking va être utilisé par des non-Garennois. Horreur !

Non, mais je crois rêver.

Monsieur Macé, vous êtes un professionnel de l'action publique, c'est votre métier, vous êtes directeur général d'une Ville.

Cet argument, honnêtement, il n'est pas digne de vous ! C'est bon, on se connaît !

Maintenant, Monsieur Macé, je comprends votre ennui dans cette histoire. Vous avez toujours été pour le parking, vous l'avez porté politiquement. Il y a 15 ans que le Parti socialiste, déjà aux élections municipales de 1989, disait : « On veut un parking, place de la Liberté, souterrain. » D'une manière constante, aux dernières élections, vous dites « on veut un parking », comme nous ; on se retrouve exactement là-dessus.

On vote le parking.

Arrive M. Conway dans le débat politique !

Et M. Conway semble prendre de l'importance dans le débat !

Que fait M. Macé ? Il se dit : « Il ne faut pas que je laisse le gars partir seul avec son vélo devant et je me mets à pédaler. » (*Rires.*)

Non, mais écoutez, c'est cela qu'il s'est passé, c'est absurde !

Votre parti, depuis 1989, on est en 2012, il dit : « Il faut un parking place de la Liberté. » On propose le parking. Vous dites : « Attendez, finalement, parce qu'il y a quelqu'un, il y en a un qui semble avoir un peu de succès – bravo, Monsieur Conway ! –, je vais courir derrière. » Ce n'est pas sérieux !

Ce n'est pas sérieux !

En CCSPL, les membres garennois que nous avons, nous, la Majorité, choisi de faire entrer et qui sont socialistes, qui ont même été, avant vous, *leaders* du PS dans cette assemblée, trouvent que c'est une très bonne idée ! Ils disent : « Pourquoi vous faites cela ? » C'est quand même dingue d'être pour quelque chose au moment des élections et, après, de dire : « Finalement, je suis contre ! »

Franchement, il faut un peu de colonne vertébrale en politique. Un peu, parce que, sinon, les gens ne comprennent pas.

Je vous le dis parce qu'à vouloir courir après de pseudo-mouvements de population dont personne n'a constaté la réalité, on perd tout. Je vous le dis comme cela. Attention, colonne vertébrale ! Quand on croit à quelque chose, on le défend.

J'avoue qu'on a un peu tous rigolé quand on vous a vu changer d'avis, Monsieur Macé !

Alors, vous expliquez : « Oui, mais ce n'est pas le parking qu'on voulait, il n'était pas financé comme cela, il avait plus ou moins de places », on ne sait plus.

D'accord ! C'est du yoga ou de l'étirement.

M. Hervo

Du contorsionnisme.

M. le Maire

Du contorsionnisme, pardon.

Oui, j'imagine que vous allez répondre, je vous en prie.

Je n'ai rien contre les contorsionnistes, je suis très admiratif des sportifs !

M. Macé

Premièrement, nous n'avons jamais dit que nous étions contre un parking. Vous ne nous entendrez jamais dire cela. On n'a jamais dit cela. Et dans ce Conseil Municipal, on n'a jamais dit cela.

On est contre le projet que vous soutenez, c'est totalement différent. Et on est contre en particulier le montage financier que je viens de décrire tout à l'heure. C'est là-dessus que nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas sur d'autres points.

Qu'il faille un parking, ...

M. le Maire

Gratuit.

M. Macé

... pourquoi pas ; qu'il soit situé au bon endroit, c'est à étudier. Ce sont ces questions-là qui nous sont posées.

Vous, vous estimez que votre solution qui, financièrement, était différente de ce que vous nous aviez annoncé au départ, est la bonne solution. Ce n'est certainement pas la bonne solution parce que cela engage des finances pour la Ville de La Garenne-Colombes sur une utilisation, quand on voit ce que cela veut dire, qui est évidemment problématique, éventuellement. C'est là-dessus !

Mais vous ne nous avez jamais entendus et vous ne m'avez jamais entendu dire que nous étions contre un parking public. Jamais !

L'emplacement est à réétudier et on l'a un petit peu indiqué, et notre collègue Christophe Conway plusieurs fois. Et le mode de financement que vous nous avez proposé, vous avez été d'ailleurs obligé de nous dire : « Oui, cela change par rapport à ce que j'avais dit. » Oui, c'était gratuit et cela passe à 4,3 millions au moins, donc cela change la donne.

C'est une autre question, à partir de là, de s'interroger. D'ailleurs, le délégataire que vous avez missionné, s'il est arrivé à demander à la Ville 4,3 millions, c'est que le projet pose un peu de soucis, vous voyez. Sinon, il aurait fait cela de la manière que vous souhaitiez au départ. Ce n'est pas le cas, il faut aussi peut-être s'interroger pourquoi.

M. le Maire

Disons que c'est de l'opposition positive : vous êtes pour mais vous êtes contre, en réalité.

Prenons ce sujet-là pour l'identifier bien et qu'il n'y ait pas de faux-fuyant : la localisation. C'est intéressant, la localisation. M. Conway nous dit, et il a tout à fait le droit de le dire : « Je pense que c'est une mauvaise idée, ce n'est pas là qu'il faut le faire. » C'est ce que dit M. Conway et il suggère.

Je réponds à M. Conway : « Je pense que c'est là et je vous dis pourquoi cela ne peut pas être là. »

Vous, votre position, elle a été, au moment des élections municipales de 1989, de 1995, de 2001 – non 2001, je crois que vous n'en avez pas parlé –, et les dernières de dire : On veut un parking place de la Liberté. » Vous l'avez dit et vous l'avez écrit : place de la Liberté.

Place de la Liberté, c'est bien la place qui est autour de l'église.

Donc, vous dites maintenant que vous ne voulez plus place de la Liberté. Je voudrais savoir : c'est quoi, le problème de la localisation ? Vous dites qu'il y a un problème de localisation. Vous n'êtes plus favorable à la place de la Liberté ?

M. Macé

Vous avez mené, Monsieur le Maire, un certain nombre d'études – on en a parlé – qui auraient dû entraîner, de votre côté... C'est vous qui êtes aux affaires, ce n'est pas nous, je le rappelle chaque fois : c'est vous qui êtes aux affaires, ce n'est pas nous. Mais, en tout cas, les différentes études que vous avez fait mener ne pouvaient qu'entraîner une réflexion par rapport à la bonne localisation. Vous avez *a priori* écarté cette question très... j'allais dire...

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous interromps : quelle est votre position, à vous ? Il y a cinq ans, vous disiez : « On le veut place de la Liberté. » Vous êtes contre maintenant ou pas ?

M. Macé

Moi, je pense qu'il faut réétudier le positionnement du parking. C'est ce que l'on a toujours dit, ma position, elle n'est pas nouvelle, elle ne date pas du 20 décembre 2012. Je vous ai toujours dit qu'il fallait réétudier cette question-là. Vous ne voulez pas le faire, on ne sait pas pourquoi !

M^{me} Juvin-Marleix

Après ré-étude, si vous me permettez, Monsieur le Maire, cela donne quoi, votre réflexion ? Parce que cela fait longtemps qu'on en parle, donc je pense que cela a dû mûrir quand même. La gestation est longue !

M. Macé

Si vous avez demandé des études... Ce qu'on vous avait demandé, c'est de réétudier la question et qu'il y ait des études complémentaires menées. Vous n'avez pas voulu le faire, voilà !

Vous n'avez pas voulu le faire, donc cela a été votre choix. Assumez votre choix !

M. le Maire

Monsieur Macé, vous êtes un fin dialecticien, mais pardonnez-moi, je suis un peu brut de décoffrage. Quand vous écrivez lors des dernières élections municipales « on veut un parking place de la Liberté » – vous l'avez dit et vous l'avez écrit, vous le savez –, ce que votre parti disait depuis 1989, c'est-à-dire depuis 23 ans. Votre parti dit cela en 1989 : « On veut un parking place de la Liberté. »

Cette notion-là, pour le coup, elle n'est plus aussi certaine ? C'est cela que vous nous dites ce soir ?

M. Macé

Ce qui est intéressant quand on est, après, en charge des responsabilités, Monsieur le Maire, c'est d'étudier les dossiers et d'avoir tous les éléments. Certes, qu'après, il y a un certain nombre de choses qui sont indiquées et qu'est-ce que l'on prend comme décision ? C'est tout simple.

Vous ne me ferez pas croire que la modification de l'emplacement du parking pose autant de problèmes que vous avez l'air de le sous-entendre.

À partir de là, cela s'étudie et les gens... Moi, je crois en l'intelligence des personnes. Si, après, on va de nouveau devant les Garennois et qu'on leur explique pourquoi il vaut mieux avoir un parking à tel endroit, ils le comprendront très bien. Les gens sont intelligents, mais à partir du moment où il y a des éléments qui font évoluer les choses.

Vous avez vous-même changé l'emplacement de la médiathèque. Vous avez bien changé l'emplacement de la médiathèque ? Cela ne vous a pas posé de problème. Voilà !

M^{me} Juvin-Marleix

Cela signifie que, quand vous faites une promesse électorale, Monsieur, dans une campagne, finalement, c'est du vent ?

M. Macé

C'est quand même fou !

M^{me} Juvin-Marleix

C'est une question, ne vous vexez pas !

M. Macé

Moi, je ne me vexe pas.

Qu'est-ce que veut dire ce que vous venez de dire ? Cela veut dire que les études, les techniciens qui sont autour de vous, vous n'en avez strictement rien à faire ? Vous n'avez strictement rien à faire de leur avis ? Cela ne vous fait jamais évoluer ? Vous avez pris une décision au départ, vous vous êtes levée un matin en disant « je vais à tel endroit et je ne vais pas changer » ?

Cela veut dire cela ? Vous gérez la Ville de cette manière-là, Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je comprends ce que vous voulez me dire. Je dis simplement que, là,...

M. Macé

Fort heureusement, il y a des éléments qui font évoluer, et même au niveau des élus, en disant : « On pensait cela. »

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, quand on est intelligent, on peut évoluer, on peut même se désister, par exemple, d'une instance dans laquelle on a perdu en première instance, c'est possible aussi.

Mais simplement, Monsieur, je n'arrive pas à saisir. Effectivement, vous aviez la même idée que la Majorité actuelle, c'est-à-dire de proposer un parking place de la Liberté. Les études qui vous ont été livrées ont amené, ont confirmé ce choix.

Donc, en quoi cette étude vous fait douter ? C'est cela qui est curieux.

Bon, peu importe, on n'aura pas la réponse puisque, finalement, il est de bon ton, politiquement correct, de dire : « Je ne sais plus », donc j'ai compris que c'était cela votre réponse, mais ce n'est pas grave.

M. Macé

Non, non.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Macé

On est dans une clarté de position. Qu'elle vous dérange...

M^{me} Juvin-Marleix

Non, pas du tout !

M. Macé

... et que vous pensiez qu'il y a d'autres arrière-pensées, vous pensez ce que vous avez envie de penser, évidemment, moi, cela ne me pose aucun souci.

Nous, notre position, elle est très claire : parking, oui ; emplacement à étudier ; financement pas au niveau de la Ville. C'est une position claire et que l'on tient depuis le début, voilà !

Vous, vous ne faites pas cela, c'est dommage ! C'est dommage. Vous n'avez pas voulu nous écouter et on aurait pu travailler ensemble là-dessus. Vous n'avez pas voulu, vous vous êtes entêtés dans votre position, on en arrive là.

Et ne venez pas vous plaindre ! Vous êtes aussi entêtés, comme sur d'autres dossiers, sur vos positions.

M. le Maire

On en arrive où ?

On en arrive où quand vous dites : « On en arrive là. » ?

M. Macé

On en arrive à ce qu'il faut évidemment saisir le juge et ne venez pas nous reprocher ensuite que des Garennois et des élus...

M. le Maire

Ah oui, d'accord, mais vous avez perdu.

M. Macé

... saisissent la justice parce que vous ne voulez pas entendre autre chose que ce que vous avez décidé.

M^{me} Juvin-Marleix

Le juge non plus n'a pas voulu.

M. le Maire

Le juge n'a pas voulu entendre ce que vous disiez.

M. Macé

Ne vous prononcez pas là-dessus, soyez humble aussi.

M^{me} Juvin-Marleix

Il y a eu un jugement déjà, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien eu.

M. Macé

Soyez humble !

Mais soyez humble ! Vous avez parfois gagné en première instance et perdu en deuxième instance, donc soyez humble, Madame Juvin-Marleix. Ne considérez pas que c'est gagné d'avance !

M^{me} Juvin-Marleix

Ce n'est pas moi qui ai rendu la décision, Monsieur.

M. Macé

Donc, soyez humble ! Pour l'instant, la première manche est pour vous. On verra la deuxième manche.

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis extrêmement humble, Monsieur.

M. Macé

Voilà, mais soyez humble !

Reconnaissez qu'il y a quelqu'un qui fait...

M^{me} Juvin-Marleix

Si je peux en placer une !

M. Macé

... qui fait appel et que vous êtes dans la situation : pour l'instant, vous ne connaissez pas définitivement la position du juge, voilà !

M. le Maire

Très bien.

Moi, je ne suis embêté par rien du tout.

Je vous passe la parole, Monsieur Conway.

Vous dites qu'on est embêté, non, mais alors vraiment pas. Voilà, c'est comme cela, vous saisissez le juge et vous perdez, donc c'est que vous avez tort puisque, quand même, c'est le juge en démocratie qui dit là où est la vérité.

Je ne crois qu'une chose, c'est que les électeurs, les Garennois, les citoyens, ils regardent si les gens, quand ils croient à quelque chose, ils s'y tiennent.

La réalité du fond, Monsieur Macé, c'est que vous croyez que ce parking, comme nous, est nécessaire dans les mêmes conditions. Parce que vous êtes un homme de gestion municipale et vous le savez, vous croyez cela. Simplement, pour des raisons tactiques, vous avez cru bon de courir après un lièvre.

Pardonnez-moi, Monsieur Conway !

M. Conway

On est à La Garenne-Colombes ! (*Rires.*)

M. le Maire

C'est le lapin. C'est moins noble, un lapin qu'un lièvre : cela court plus vite !

Sinon, cela donne l'impression d'avoir... vous savez, c'est comme les Premiers ministres qui changent d'avis en permanence, qui veulent nationaliser un jour, puis pas, puis plus ; c'est exactement pareil.

M. Conway

Ouh là là !

M. le Maire

Si, c'est exactement, c'est le problème de la colonne vertébrale.

Allez-y, Monsieur Conway, je vous en prie !

M. Conway

Plusieurs choses.

La première est que vous avez cité...

M. le Maire

Vous avez dit « une chose ».

M. Conway

Vous avez cité l'évolution de la position de Christophe Macé.

Quand vous avez dit tout à l'heure « on a eu une large majorité », je vous ai dit 67 %, vous avez été pudique, mais vous pouvez rajouter les 25 % du PS aux élections municipales de 2008. Il y avait 80 % des gens qui étaient pour le parking.

Le PS, comme vous, dans votre programme, vous aviez le parking.

M. le Maire

Ah bon ? Vous êtes sûr de ce que vous affirmez ?

M. Conway

Tout à fait.

Donc, au niveau de ce programme, vous aviez 90 % de la population garennoise qui, d'après vous, souscrivait à l'idée du parking.

En novembre 2008, quand, moi, j'ai présenté le fruit de nos réflexions au vu de nos études, Christophe Macé a voté pour ; il a voté avec vous.

M. le Maire

J'avais oublié.

M. Conway

Je vais vous rappeler plusieurs choses.

À ce Conseil-là, pourquoi il avait voté pour ? Parce que vous avez dit – je vous cite – : « *Je pense qu'il vaut mieux que ce soit l'usager qui paie. Celui qui n'a pas de voiture à La Garenne-Colombes n'a pas à payer pour la création d'un parking. Justement, il ne paiera pas.* »

Donc, s'il y a quelqu'un qui a changé de position, pour moi, ce n'est pas tellement de ce côté-là que je vois le changement de position.

Et M. Hervo, devant mes arguments, a dit : « De toute façon, écoutez, on ne va pas débattre ce soir ; vous n'êtes pas spécialistes, moi non plus. Le juge de paix, ce sera le délégué qui répondra et qui prendra tous les risques. » Je peux vous dire, vous les avez énumérés, les risques.

Là-dessus, surprise ! Surprise ! Sur les cinq entreprises qui ont retiré le dossier, vous n'en avez qu'un au final qui a répondu. Tiens !

Moi, j'aurais été à votre place, je me serais posé des questions.

Vous n'avez pas voulu changer de position. Donc, le fait que, quand on a sondé un peu pourquoi il y avait cette absence de réponse : problème de localisation, parking pas visible dans un quartier qui n'était pas desservi par des petites rues adjacentes ; rapport Sareco, page 70, vous pouvez aller voir.

Et puis, si vous regardez vos études, il y avait une étude sur le stationnement de La Garenne-Colombes, avec les taux d'occupation, les taux de congestion. Vous aviez très clairement un quartier qui sortait du lot, c'était La Garenne-Colombes Sud, et un quartier qui est plutôt en deçà, c'était La Garenne-Colombes Nord.

Vous avez évoqué cette promesse électorale. Je vais vous en évoquer une autre que vous avez faite : la couverture de la voie ferrée. Allez ! Vous avez écrit la couverture de la voie ferrée. Combien cela coûte ? Est-ce que c'est faisable, et tout ? Couverture de la voie ferrée, ce n'est pas nous, c'est la Région ou c'est la SNCF.

Est-ce que cela, ce n'est pas de la démagogie, cela ?

M. le Maire

Je vous interromps : j'ai dit qu'on étudierait cette question.

C'est facile !

M. Conway

Ce qu'il faut retenir...

Non, mais vous avez évoqué les ministres qui changent un jour, etc. ! Permettez-moi de faire une petite digression là-dessus.

Juste une chose, c'est que vous avez eu un signal d'alarme qui a été le fait qu'il n'y avait qu'un candidat qui a finalement été au bout, qui a négocié bien ses conditions pour ne pas prendre de risques, d'après moi. En tout cas, il y a une chose qui est sûre, c'est que vous comptiez faire payer le parking par les gens uniquement en utilisant les voitures, qu'ils soient de Courbevoie ou d'ailleurs, moi, ce n'est pas un problème, mais vous aviez ce principe-là.

Que vous puissiez faire autrement, je n'ai pas d'état d'âme là-dessus, mais ne dites pas que vous n'avez pas changé d'avis.

M. le Maire

Quand vous dites que le concessionnaire ne prend pas de risques, pardonnez-moi, mais vous enfilez les... je ne vais pas dire « les mensonges », mais les non-vérités. C'est faux ! C'était votre principale argumentation devant le juge. Le juge vous a dit, au contraire, qu'il y a un risque puisque, par définition, Monsieur, s'il n'y a pas de risque, il n'y a pas de concession. C'est la définition de la concession.

M. Conway

Il n'a pas dit cela.

M. le Maire

Le juge a considéré que c'était une concession, donc qu'il y avait un risque. Dire qu'il n'y a pas de risque...

Il prend un risque, sinon, ce ne serait pas une concession. C'est la définition juridique d'une concession.

Écoutez, on va y aller, je comprends que, ce soir, nous ne serons pas d'accord sur ce sujet. Très bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? 5. Très bien. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

3.2 - Classement dans le domaine public routier communal de la rue Alphonse-Beau-de-Rochas - Transfert de la portion sise sur la ville de Nanterre à la Ville de Nanterre (AG 100 et AG 207).

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Il est question ici de parler de la rue Beau-de-Rochas. Cette rue, créée entre l'avenue de Verdun et la rue Veuve-Lacroix sur les territoires de Nanterre et de La Garenne-Colombes, est, depuis la délibération du 16 décembre 2010, la propriété exclusive de la Ville. Les travaux sont maintenant terminés, la voie nouvelle réceptionnée puis ouverte au public depuis le 10 décembre dernier.

Il s'agit dorénavant de céder à Nanterre la portion lui revenant. Vous avez d'ailleurs un plan qui est annexé, qui vous indique exactement la portion qui doit être restituée à Nanterre.

Par contre, dès lors que la cession intervient postérieurement à l'ouverture de la voie, il est nécessaire non plus de céder cette portion de voie à la Ville de Nanterre à l'euro symbolique, comme il avait été prévu à l'article 4 de la délibération du 16 décembre 2010, mais d'effectuer un transfert de domaine public à domaine public. La Ville de Nanterre fera de même de son côté début 2013.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'abroger l'article 4 de la délibération du 16 décembre 2010,
- d'approuver le classement de la rue Alphonse-Beau-de-Rochas en partie sur la ville de La Garenne-Colombes, l'autre partie sur la ville de Nanterre,
- de classer la rue Beau-de-Rochas dans le domaine public routier communal
- et d'approuver le transfert de la partie Beau-de-Rochas sur la Ville de Nanterre, conformément au plan joint.

M. le Maire

Y a-t-il des observations, des questions à M^{me} Gaillabaud ?

Merci, Madame Gaillabaud.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Urbanisme

3.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- **Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 en date du 14 mai 2007 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.**

- **Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2011-105 du 21 juin 2011 déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux prévus pour la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe et modifiant l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 et portant cessibilité des parcelles de terrain citées à l'état parcellaire annexe à cet arrêté et nécessaires à la réalisation du projet en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.**

- **Demande de modification du nom du bénéficiaire de l'arrêté préfectoral DRE n° 2012-10 du 30 janvier 2012 portant prorogation des effets de l'arrêté préfectoral DATEDE/1n2007.68 du 14 mai 2007 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes en vue de son transfert à la Ville de La Garenne-Colombes.**

M. Hervo

Je vais faire court parce que le sujet est compliqué à exposer dans son mot à mot, mais vous avez un rapport très détaillé et très précis sous les yeux.

Pour faire simple, il s'agit donc, dans le cadre de la résolution amiable de la convention publique d'aménagement liant la Ville de La Garenne-Colombes à la SEM 92, de demander à M. le préfet de bien vouloir transférer au bénéfice de la Ville de La Garenne-Colombes les arrêtés, disons pour faire simple, de déclaration d'utilité publique et autres, dont le bénéficiaire actuel est la SEM 92. Il s'agit donc de demander le transfert de ces arrêtés du bénéfice de la SEM 92 au bénéfice de la Ville de La Garenne-Colombes.

J'ai beaucoup résumé, puisque l'ensemble de ce qui doit être décidé tient en une page, mais vous l'avez sous les yeux. M. Boulard a rédigé un document très précis, très complet. Bien évidemment, je vous en ai fait un résumé.

Merci.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ou pas ? Pas de questions ?

Oui, je vous en prie ?

M. Macé

Oui, Monsieur Hervo, vous venez de parler de la résolution amiable de la convention d'aménagement public. Est-ce que vous pourriez, d'une part, nous indiquer où vous en êtes avec la SEM 92, et je crois l'expert-comptable désigné ? Où en sommes-nous ?

Et comme nous arrivons à la date fatidique, si je puis dire, sur cette question qui est, de mémoire, du 12 janvier 2013, quel calendrier allons-nous avoir par rapport à cette question, par rapport à un prochain Conseil Municipal ?

(Sortie de séance de M. Conway.)

Je vous remercie de vos réponses.

M. Hervo

Monsieur Macé, vous avez une mémoire qui ne vous trahit pas. C'est vrai que la date fatidique fixée par le juge est bien le 12 janvier 2013.

Vous nous demandez : où en sommes-nous ?

L'expert financier, désigné conjointement par la SEM 92 et la Ville de La Garenne-Colombes, vient de remettre un rapport sur lequel les deux parties s'appuient pour mettre au point un protocole amiable de résolution de la CPA, qui devra donc être entérinée par le Conseil d'Administration de la SEM 92, d'une part, et par le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes avant le 12 janvier prochain.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

M. Macé

Est-ce que cela veut dire, Monsieur Hervo, que nous sommes en train de nous acheminer progressivement vers un accord avec la SEM 92 sur cette question ou pas ?

M. Hervo

La réponse est plutôt oui.

(Retour en séance de M. Conway.)

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ? Pas de questions ?

Donc, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre, c'est cela ? 5 contre. Qui est pour ? Je vous remercie.

Il s'agit bien d'un vote en bloc ? On est bien d'accord ?

M. Sammut et M. Boulard

Oui.

M. le Maire

Merci, Monsieur Boulard.

Je remercie vraiment les services pour le travail qu'ils ont fait, M. Sammut particulièrement.

Enfin, je ne vais pas dire « particulièrement », tout le monde et je remercie les gens qui sont particulièrement autour de cette table pour le travail qui a été fait et qui n'était pas simple parce que c'était dans l'urgence, un effet collatéral des nombreux recours qui rendent la vie municipale moins facile. Mais le principal est d'arriver à l'aménagement du quartier.

3.4 - Opération d'aménagement des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92 le 20 décembre 2004.

Propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville,

- **Transfert au bénéfice de la Ville de la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.**

- **Approbation de l'acquisition par la Ville de la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.**

- **Approbation des conditions suspensives prévues à la promesse de vente consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.**

- **Approbation de l'avenant tripartite n° 2 à la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92.**

- **Autorisation de signer l'avenant n° 2 à la promesse de vente relative à la propriété sise 2, rue du Mans cadastrée section A parcelle n° 13 et à la moitié du sol des rues De Sotteville, du Mans, Pierre-Sémard jusqu'au croisement de la rue De Sotteville consentie le 09 novembre 2009 par ICF La Sablière à la SEM 92, ainsi que l'acte authentique en résultant et tout autre acte y afférent.**

M. Hervo

Je crois que c'est la dernière fois que j'interviens pour aujourd'hui, ou presque. Non ?

Bon, nous sommes toujours dans les Champs-Philippe et toujours dans la même dynamique de transfert de l'opération de la SEM 92 vers la Ville. Là aussi, un texte explicatif, enfin un rapport explicatif, long et complexe, parce qu'il y a beaucoup de choses à préciser mais qui peut se résumer très aisément.

Il s'agit du transfert, ou plus exactement de la reprise par la Ville de La Garenne-Colombes de l'ensemble des engagements pris entre la SEM 92 et ICF La Sablière au sujet des opérations, dont certaines sont terminées, dont certaines sont en cours, dont le solde est encore à venir, qui ont fait l'objet d'un protocole tripartite signé.

Vous vous en souvenez, Monsieur Macé, nous nous étions chicanés sur des comptabilités compliquées de démolitions-reconstructions, donc j'espère bien que vous n'allez pas me demander de les reconstituer parce que je n'ai pas amené d'antisèche ce soir avec moi.

Ce protocole tripartite qui fixait le scénario global de l'opération dite d'ICF La Sablière sur la ZAC des Champs-Philippe.

Donc, ce soir, ce que nous vous proposons, c'est qu'il existe... que soit signé, plus exactement, un protocole, tout aussi tripartite que le protocole initial... un avenant au protocole tripartite au protocole tout autant tripartite initial, transposant, ou transférant, plus exactement, les engagements pris par la SEM 92 au compte de la Ville de La Garenne-Colombes, sans que rien du tout d'autre ne soit changé, sauf une date qui s'est avérée, à l'examen, un peu courte et l'avenant proroge, je ne sais plus trop quelle date d'engagement sur la libération de la tour ou quelque chose comme cela. Je ne sais plus exactement, précisément.

M. Sammut

31 juillet 2013.

M. Hervo

31 juillet 2013.

C'est la seule modification ; sinon, en gros, l'avenant consiste à dire : là où il y a écrit « la SEM 92 », il faut lire « la Ville de La Garenne-Colombes ».

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

Bonsoir.

M^{lle} Naturel

Bonsoir.

Merci, Monsieur Hervo, pour ces précisions.

Je voudrais donc revenir sur votre dernier point, justement sur la date du 31 juillet. *A priori*, donc, vous avez de l'avance sur la construction de l'îlot qui permettra de reloger les habitants de l'immeuble de la rue du Mans.

J'aurais une première question : quand pensez-vous que les travaux seront terminés ? Si vous en avez une idée approximative.

Deuxième question concernant le relogement : il était question, à la dernière réunion entre les locataires et La Sablière, qu'il y ait déjà une première rencontre pour élaborer cette charte de relogement avec chaque locataire ; elle était prévue normalement courant septembre. À ce jour, je n'ai aucune connaissance de prises de rendez-vous. Est-ce que vous avez une information à communiquer ce soir en Conseil Municipal ?

Je vous remercie.

M. Hervo

Madame Naturel, je vous remercie des félicitations quand vous dites que j'ai de l'avance. Non, c'est ICF La Sablière qui a de l'avance ! Parce que c'est quand même lui, c'est quand même l'ICF La Sablière qui est et qui reste le maître d'ouvrage dans cette opération.

M^{lle} Naturel

Oui, bien sûr.

M. Hervo

C'est lui qui est donc le vrai maître du planning. Vous me demandez quelles dates sont prévues. Les dates qu'ICF La Sablière a portées à notre connaissance, c'est que le déménagement des locataires ou le ré-emménagement des locataires devrait se faire cet été. Ils parlent de juin. Prudemment, je leur ai dit que cela ira peut-être jusqu'en septembre. C'est les dates qui nous sont annoncées. Je n'en sais pas plus.

Ensuite, vous m'interrogez sur les contacts et les relations et la mise au point de ce transfert entre La Sablière et les locataires. Dans cette affaire, évidemment, c'est une affaire qui concerne La Sablière. La Ville est en deuxième rideau, en appui et en contrôleur que les choses se passent bien, conformément aux engagements des uns et des autres.

À notre connaissance, des réunions de concertation ont eu lieu entre les locataires et La Sablière. Ce que je peux vous dire ce soir, c'est que si les locataires de La Sablière considéraient que leur loueur, leur bailleur n'est pas suffisamment diligent ou respectent mal certains engagements, il suffit de nous alerter et on rappellera à l'ordre La Sablière. On ne peut pas aller au-delà, on ne peut pas faire mieux ; on ne peut pas s'y substituer, ce n'est pas nous le bailleur social, ni le bailleur tout court !

Je crois que je vous avais fait cette réponse en privé, donc je vous la fais d'autant plus facilement en public. Nous, on est là pour que cela se passe bien, donc si l'une ou l'autre des parties considérerait qu'on peut jouer le rôle de facilitateur, qu'on nous interpelle et on essaiera de remplir ce rôle de facilitateur.

M. le Maire

Merci.

Très bien, donc nous allons passer au vote s'il n'y a plus de questions sur ce point ? Pas d'autres questions ? Donc pas d'opposition, j'imagine ? Pas d'abstention ? Unanimité ? 1 abstention et 34 voix. Je vous remercie.

Vous avez voté pour ?

M^{lle} Naturel

Oui, bien sûr.

M. Ranji

On est pour le logement social.

M^{lle} Naturel

Toujours.

M. le Maire

Très bien.

3.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession conclue le 20 décembre 2004 entre la Ville et la SEM 92.

- Constatation du transfert de propriété à titre gratuit d'une voie nouvelle (foncier et ouvrage) formant bien de retour (îlots opérationnels S10-L1 et S11-L1).

- **Approbation du projet d'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent.**

- **Autorisation de signer l'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent, ainsi que d'y apporter toutes modifications mineures d'ordre purement technique.**

M. Hervo

Là, il s'agit de l'opération de l'aménagement des Champs-Philippe également et il s'agit tout simplement que soit transférée dans le domaine public de la Ville la voie qui a été réalisée mais qui n'est pas terminée, qui prolonge l'avenue Pierre-Sémard entre la rue Veuve-Lacroix et la rue Jules-Ferry, cette rue qui n'a pas encore de nom. Les très gros travaux sont terminés, puisque tous les travaux d'assainissement et de réseaux sont terminés. La rue n'est pas terminée, elle ne sera ouverte qu'à l'achèvement des immeubles qui la bordent, mais il est possible de la transférer tout de suite dans le domaine public de la Ville.

Donc, c'est ce que nous vous proposons ce soir, là aussi avec plusieurs décisions en chaîne et en cascade, comme les juristes en général et M. Boulard en particulier en ont le secret. (*Rires.*)

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Question à M. Hervo ? Donc, on passe au vote. Qui est contre ? 4 cette fois-ci, d'accord. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

IV - Pôle Ressources

Ressources Humaines

4.1 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est un point que vous commencez à connaître par cœur puisque, en fait, nous avons déjà traité de la question le 30 novembre dernier puisque nous avons créé 21 postes à la suite de la refonte de la catégorie B. Là, il suffit de supprimer les postes qui ne sont plus effectivement occupés puisqu'ils ont été créés au dernier Conseil Municipal, mais il fallait d'abord les créer avant de les supprimer. Là, on les supprime.

Je vous propose également trois autres créations. Il s'agit de :

- la création du responsable de notre police municipale qui arrivera au vraisemblablement 1^{er} janvier, si toutefois vous votez la création de son poste aujourd'hui ;
- le remplacement du cuisinier de la cafétéria de la Mairie ;
- et également un autre poste, c'est un poste pour les points école que nous créons dans le cadre d'un reclassement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas de remarques à Isabelle ? Des questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce n'est pas une remarque sur le point qui nous est présenté ce soir, mais c'est une remarque sur le personnel communal : nous ne recevons plus le bulletin interne du personnel communal que nous avons reçu à un moment donné, donc je suis un peu étonné que nous ne soyons plus destinataires, à moins qu'il n'existe plus.

M^{me} Juvin-Marleix

En fait, ne vous vexez pas, Monsieur Macé, mais je suis étonnée que vous l'ayez reçu par le passé parce que c'est à l'usage des agents de la Mairie, donc je ne crois pas qu'au sein de la Majorité, qui que soit le receveur, hormis, évidemment, Monsieur le Maire, qui souvent fait... Non, d'ailleurs, tu ne fais même plus d'éditorial.

Donc, je suis navrée, Monsieur Macé !

M. Macé

Si je puis me permettre, je suis un peu étonné de votre réponse. Il n'y a pas de secret dans ce bulletin, j'imagine. C'est un élément de communication aussi bien et d'information pour les élus. Je trouve dommage que même les... Si vous nous dites que les élus de la Majorité ne l'ont même pas, je trouve dommage que cet organe de communication, qui est intéressant pour chacun d'entre nous, ne soit plus communicable. À ma connaissance, quand cela existe dans d'autres villes, les élus l'ont, évidemment. Ce sont les élus qui mènent un certain nombre de choses de politique, dans le sens noble du terme évidemment, vis-à-vis des agents de la Ville ; je crois que c'est intéressant d'avoir ce type d'élément.

Je suis très étonné que vous nous disiez que vous ne l'avez même pas, vous. Je serais très étonné.

M^{me} Juvin-Marleix

Non, Monsieur Macé, mais ce n'est pas pour polémique, mais c'est vrai que le principe... Ce n'est non seulement pas pour polémique, et ce n'est pas, en plus, pour cacher quoi que ce soit, mais c'est vrai qu'un journal qui est fait à l'usage du personnel communal, je ne vois pas très bien qu'on l'adresse aux uns et aux autres. L'édito est fait par le Directeur général des services. Je ne crois pas que vous ayez vocation, Monsieur Macé, à entrer au service de la Municipalité, je ne pense pas. Je crois même que c'est même interdit.

M. Macé

Ce n'est pas la question, Madame Juvin-Marleix.

M^{me} Juvin-Marleix

Si, c'est la question.

M. Macé

Que le Directeur général des services fasse l'édito, ce n'est pas le problème non plus. C'est un organe de communication qui intéresse les élus de la Ville et qui est fait, j'imagine, en grande partie...

M^{me} Juvin-Marleix

Non, cela n'intéresse pas les élus de la Ville, ...

M. Macé

Mais si !

M^{me} Juvin-Marleix

... cela intéresse les agents de la Ville, Monsieur.

M. Macé

Peut-être que vous, cela ne vous intéresse pas, mais moi, cela m'intéresse, donc je fais une demande, voilà.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, bien sûr, Monsieur, cela ne m'intéresse pas, je suis déléguée aux Ressources humaines et tout le monde sait que je ne travaille pas ma délégation !

M. Macé

Si vous, cela ne vous intéresse pas, moi, cela m'intéresse, donc je vous demande officiellement de pouvoir en avoir un exemplaire.

M^{me} Juvin-Marleix

J'étudierai officiellement, Monsieur, la possibilité de vous en adresser une copie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Très bien. Est-ce que nous pouvons passer au vote sur ce sujet ?

Merci, Monsieur Macé.

Donc, il n'y a pas de remarque sur le fond, en clair, pour dire les choses comme cela.

Donc, pas d'abstention ? Pas d'avis contre ? Unanimité, je vous remercie.

Finances

4.2 - Rapport commun :

- AP/CP avenue du Général-Leclerc

M. le Maire

Le point suivant est le point concernant le budget, la DM 2, donc il y a plusieurs rapports dans ce rapport. Il y a un, deux, trois, quatre, cinq, six points que je vais balayer, si vous le voulez bien.

Le premier point concerne l'AP/CP de l'avenue du Général-Leclerc. On rajoute 25 000 euros aux crédits... aux CP ouverts au Conseil Municipal. L'avenue Général-Leclerc est une belle réussite, je crois que c'est quand même assez beau, à tel point que maintenant, la partie qui nous paraissait belle avant nous paraît moins belle ! Comme quoi, tout est relatif dans la vie.

Vraiment, il faut féliciter les services techniques qui ont suivi les travaux et l'entreprise qui a vraiment été de très belle qualité. Vous avez pu voir que, d'ailleurs, cela nous a permis de mettre une rangée d'arbres, d'améliorer le stationnement et évidemment de refaire tous les bateaux pavés qui étaient dans un état catastrophique.

- Exercice 2012 - décision modificative n° 2

o budget principal

o assainissement

M. le Maire

Sur la DM 2, les deux points importants, vous avez le rapport, c'est d'abord l'intégration de la voie nouvelle S10 S11 pour 3 millions d'euros, à la fois sur le budget Ville et Assainissement que vous trouvez en recettes/dépenses.

Sur les Ressources humaines, on a une masse salariale à ajouter en raison d'une décision de juillet 2012 d'augmentation du SMIC de 2 % qui a nécessité un ajustement des salaires et de la masse salariale, pour un total de 300 000 euros.

Ces nouvelles dépenses sont financées par des dépenses en moins (80 000 euros), notamment sur les frais de l'expertise de l'opération ZAC et une affectation des droits de mutation puisque celle-ci, pour les droits de mutation, on a eu plutôt une belle surprise puisqu'on a 220 000 euros de recettes non prévues, supplémentaires, que nous inscrivons.

C'est sur la DM 2.

- Ouverture de crédits 2013

M. le Maire

Sur les ouvertures des crédits, je vous demande de m'autoriser, comme chaque année, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts (25 % donc) au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption, bien sûr, du budget, mais vous connaissez cette décision qui est une décision traditionnelle.

- Avance sur subventions

M. le Maire

Il y a un autre point sur l'avance de subventions. Pareillement, comme chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif, on a quelques associations qui ont besoin d'un fonds de roulement important. Donc, je vous propose de voter les avances suivantes : CCAS, conservatoire, comité des fêtes du quartier des Vallées et le COS pour les valeurs qui vous sont données (le CCAS 400 000 euros, le conservatoire 200 000, le comité des fêtes quartier des Vallées 2 000 et le COS 25 000).

- Tarifs 2013

M. le Maire

Avant-dernier point : la fixation des tarifs 2013. Là aussi, c'est ce que l'on appelle un marronnier, la réévaluation des tarifs. Donc, on s'est basé globalement, la règle générale, c'est la loi de finances, 1,8 % d'augmentation des tarifs au maximum, sachant :

- qu'un certain nombre ne sont pas augmentés, en particulier les tarifs culture et sport,
- la première tranche du quotient familial qui est à 1,5 simplement,
- les tarifs cantine qui sont en moyenne à 1,61,
- l'intégration à l'identique des tarifs de la médiathèque, donc cela ne bouge pas, la médiathèque.

Vous trouverez aussi deux délibérations qui étaient... enfin, deux éléments qui étaient dans des délibérations anciennes. Par souci de transparence, on les inclut dans les tarifs. En gros, c'est pour me permettre de fixer des tarifs d'objets à vendre. Par exemple, quand on vend des *tee-shirts* de La Garenne-Colombes, enfin des objets de ce genre, je n'ai pas à passer devant le Conseil Municipal pour vous demander de fixer le tarif à 3,50 euros ; vous m'autorisez, dans une limite qui est fixée par la délibération, à fixer moi-même. Bien sûr, je vous en rendrai compte.

- Placement de trésorerie

M. le Maire

Sur le placement de trésorerie, je vous demande de m'autoriser à procéder à des placements financiers dans une limite qui peut paraître importante, 25 millions d'euros, mais qui correspond, en réalité, à la trésorerie que la SEM 92 va nous verser lors de la signature du protocole de résolution. C'est-à-dire qu'il y a une certaine somme d'argent sur le compte, en cours, et cette somme d'argent, elle va passer sur le budget Ville et il faudra qu'on la place parce qu'on n'envisage pas de la dépenser dans le premier mois.

Vous savez que les règles de placement des fonds des collectivités territoriales sont heureusement extrêmement encadrées. Je vous demande de m'autoriser à les placer dans cette limite de 25 millions d'euros.

Voilà, je vous ai fait un passage synthétique des différents points.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Une première question qui concerne la DM 2 : vous nous expliquez qu'il faut inscrire 300 000 euros supplémentaires sur les charges de personnel, c'est-à-dire sur le 012. Je voudrais savoir comment nous en sommes arrivés là, étant donné que l'augmentation du SMIC, qui justifie cette dépense, est connue depuis le 1^{er} juillet 2012 et que vous prenez seulement cette décision d'ajustement budgétaire. Donc, j'imagine que, en final et dans le cadre du futur compte administratif 2012, sur les dépenses de personnel, nous allons donc avoisiner sur tous les comptes près de 100 % des inscriptions budgétaires en termes de dépenses ?

M. le Maire

Absolument, sinon je ne vous demanderais pas cette inscription supplémentaire.

M. Macé

D'accord.

Sur les tarifs, maintenant vous connaissez notre position, en particulier sur le quotient familial. Évidemment, nous ne sommes toujours pas satisfaits de voir apparaître la répartition des tranches et la prise en charge des montants des repas. Donc, nous n'approuverons pas cette délibération pour la raison habituelle et vous connaissez notre prise de position à ce sujet.

En revanche, nous approuverons les avances sur subventions, utiles pour les associations que vous citez.

M. le Maire

Monsieur Macé, je ne vous ai pas suivi. Le quotient familial, vous l'avez reçu ? Vous avez les grilles ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Donc ?

M. Macé

Donc, nous ne sommes pas d'accord, je vous l'ai dit : il n'y a pas assez de tranches, pour nous.

M. le Maire

Ah ! D'accord.

(M. le Maire compte le nombre de tranches de quotient familial.)

12 tranches.

M. le Maire

On a déjà eu le débat sur ce que nous considérerons comme un véritable quotient familial. Si nous en avons un sur la Ville, c'est un début, il est largement insuffisant, voilà !

Donc, sur les avances de trésorerie, par contre, nous voterons pour.

M. le Maire

Très bien. Cela n'avait pas été le cas l'année dernière, c'est cela ? Ou il y a deux ans ?

M. Macé

Si, on avait voté. On avait discuté sur le conservatoire.

M. le Maire

Ah oui, je me souviens. Je croyais que vous n'aviez pas voté, une année, mais j'ai dû me tromper.

Sur le quotient familial, vous êtes sacrément sévère quand même ! Il y a 12 tranches. Je sais qu'on peut en faire plus, mais enfin, 12 tranches, je trouve que c'est une sorte de complication administrative. 12 tranches !

Très bien.

Monsieur Conway, vous vouliez la parole, je vous en prie ?

M. Conway

Je vais tout de suite enchaîner sur le quotient familial.

M. le Maire

Oui, bien sûr !

M. Conway

Je n'aimerais pas être à votre table pour les fêtes parce que quand vous avez 12 tranches et que la dernière tranche représente 60 % des convives, ce n'est plus des tranches, c'est quasiment un gros gâteau à part.

Quand vous dites 12 tranches, l'évolution d'une tranche à l'autre, du point de vue tarifaire, est très faible ; c'est de l'ordre de 7 centimes d'une tranche à l'autre. Quand vous arrivez aux deux dernières tranches, pour lesquelles on n'a pas de statistiques parce que les gens estiment qu'à ce niveau-là, cela ne vaut pas le coup de faire un dossier, cela représente 60 % des familles garennoises.

C'est cela sur lequel on dit : on n'a pas traité correctement le sujet de la restauration scolaire et du quotient familial en général.

La deuxième chose, pour rester dans les tarifs : on a traité dans notre groupe les évolutions tarifaires et j'avais deux questions.

La première, c'était : il y a une évolution de l'hébergement en dur qui est fixé là à 200 euros et qui était, si les chiffres sont exacts, en 2012, de 150 euros. Il y a une raison particulière pour cette augmentation de 300 % ?

M. le Maire

Excusez-moi, vous me parlez de quel sujet, là ?

M. Conway

Les tarifs.

M. le Maire

De quels tarifs ?

M. Hervo

D'hébergement.

M. le Maire

Les tarifs de quoi ? Je n'ai pas entendu. D'hébergement ?

M. Conway

Les tarifs des séjours enfants et adolescents dans les mini-séjours de cinq jours pour l'hébergement en dur.

M. le Maire

Ah, d'accord !

M. Conway

Donc, je voulais savoir si c'était volontaire ? Une erreur de ma part sur l'ancien tarif ou pas ?

M. le Maire

On me dit : avant, ils étaient sous tentes et, aujourd'hui, ils sont en dur, donc c'est plus cher. C'est la réponse qui m'est faite par les services.

M. Conway

Il y a bien une augmentation de 33 % sur ce poste-là ? Non, parce que vous disiez dans votre résumé que tout était plus ou moins à l'inflation.

M. le Maire

À service constant, quand même.

Oui, je vous en prie ?

M. Hervo

En ma qualité de président de la Commission d'appel d'offres et des marchés, je crois me souvenir que Marie Létang, qui gère ces choses-là, nous a exposé, lors de cette commission, qu'en fait les conditions étaient tout à fait différentes, donc que la comparaison entre aujourd'hui et avant n'avait pas de sens.

Maintenant, vous en dire plus, c'est Marie Létang qui sait ; je ne sais pas.

M. Conway

Je n'en attendais pas plus. C'était simplement de savoir si cette hausse-là n'était pas une erreur.

M. Hervo

Non, on est dans des choses pas comparables, le service est tout à fait différent, mais je ne sais pas vous en dire plus.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

J'en ai une autre.

M. le Maire

Je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Une autre question, pour savoir si c'est une erreur : alors là, il s'agit d'une baisse.

M. le Maire

Où cela ?

M. Conway

C'est dans les tarifs applicables aux commerces ambulants, dans lesquels cela passerait de 108 euros à 27 euros. Comme il y a le tarif à côté qui est « Théâtre Guignol et autres », qui est à 27 euros également, je me demande s'il n'y a pas une erreur de tarifs.

M. le Maire

C'est quelle page, Monsieur ?

M. Conway

C'est la dernière page : page 10.

M. le Maire

Le commerce ambulant, c'est cela ?

M. Conway

Oui, 27 euros.

M. le Maire

Monsieur, c'est une erreur ? Donc, qu'est-ce qu'il faut lire ?

M. Noual

110.

M. le Maire

Donc, c'est 110. C'est le « Théâtre Guignol » qui est à 27, c'est cela ? Et c'est le commerce ambulant qui est à 110.

Bien joué, Monsieur Conway !

Autre chose ?

M. Conway

Ensuite, cela concerne la DM 2. Au niveau des droits de mutation, est-ce que vous pouvez m'indiquer à quel montant on est actuellement ?

M. Noual

Un peu moins de 1,9 million.

M. le Maire

Un peu moins de 1,9 million, me dit-on. On l'aura au CA.

Très bien.

C'est par définition la recette extrêmement difficile, surtout en période de crise, d'évaluer et l'erreur serait justement de la surévaluer, donc il faut être très prudent sur cette recette.

Y a-t-il des questions ? Non, pas de question ? Parfait.

Alors, il y a un petit exercice d'ajustement : il faut voter les six points différemment. C'est cela ?

Bon, très bien, on va commencer comme cela.

L'AP/CP Général-Leclerc, qui est contre ? Vous êtes contre ? J'ai du mal ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vous pouvez me dire pourquoi vous êtes contre l'AP/CP du Général-Leclerc ? La rue n'est pas belle ?

M. Macé

Cela rentre dans le cadre du budget. Sur les questions budgétaires, nous sommes contre.

M. le Maire

Ah oui, c'est une question de principe, en quelque sorte ! C'est bien.

M. Macé

C'est votre gestion, pas la nôtre.

M. le Maire

Très bien.

La DM 2 ? Il y a deux DM 2, je vous le rappelle. Bien sûr, il y a la DM 2 Ville et la DM 2 Assainissement.

La DM 2 Ville, qui est contre ? 4, oui, bien sûr. Qui s'abstient ? 1, bien sûr. Qui est pour ? 30. Merci.

Et la DM 2 Assainissement, qui est contre ?

Monsieur Ranji, vous avez bien fait de regarder le hochement de tête de M. Macé : « Surtout, ne lève pas le doigt ! »

(Rire de M. le Maire.)

M. Ranji

On essaie d'être cohérents.

M. le Maire

Oui, vous avez raison ! C'est difficile à trois ! *(Rires.)*

Vous imaginez à 30 ?

Donc, qui est contre ? Pardon. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ça marche, merci, bravo.

L'autorisation d'ouverture de crédits : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31.

L'avance de subventions : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité ?

M. Ranji

Vous avez sauté les tarifs.

M. le Maire

J'ai loupé une étape ?

On m'a mis l'avance de subventions avant les tarifs, on essaie de me tromper, l'administration !

Donc, les avances de subventions, je considère que personne n'est contre, personne ne s'abstient, tout le monde est pour. Très bien.

La fixation des tarifs : qui est contre ? Normal, 5 ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Enfin, le placement de trésorerie, parce que j'avais oublié cet important sujet : qui est contre ? 4.

Qu'est-ce que vous voulez qu'on en fasse alors ?

Monsieur Macé, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse de cette trésorerie ?

M. Macé

C'est pour la ZAC.

M. le Maire

D'accord, mais il y a quand même 25 millions. On va recevoir entre 15 et 25 millions !

M. Macé

Dès qu'on parle du programme, on remonte à 2004...

M. le Maire

Vous avez un coffre à Clamart dans lequel je pourrais mettre les 15 millions et puis vous les gardez ?! *(Rires.)*

Écoutez, d'accord, les voies du Seigneur sont impénétrables.

M. Macé

Non.

M. le Maire

Si, je vous assure, Monsieur Macé. On pourrait en parler, de cela !

Qui est contre ? D'accord, 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

On a fini sur les éléments budgétaires. Je vous remercie.

4.3 - Débat d'orientations budgétaires 2013.

M. le Maire

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, nous avons maintenant le dernier point à l'ordre du jour qui est le débat d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires, je me suis permis de vous faire parvenir un document, je crois, assez complet qui a essayé d'être le plus fidèle possible sur la situation internationale, y compris européenne, la situation française, avec ses implications sur la crise, le marché de l'immobilier, l'évolution probable du produit des impôts, pour vous présenter la manière dont nous voyons la construction du budget.

L'idée générale, elle est que nous sommes sur un budget qui va tenter de contrôler d'une manière extrême les dépenses de fonctionnement, de prendre en compte, c'est le deuxième point, la résolution de l'épisode ZAC, ce qui va nous produire une augmentation, très artificielle en réalité, du budget, mais réelle et qu'il faudra quand même gérer ; en réalité, artificielle politiquement mais pas du tout artificielle au plan comptable, bien entendu : c'est pour cela que je vous ai demandé l'autorisation de placer cet argent, au moins dans un premier temps.

Troisièmement, l'ardente obligation que nous nous sommes fixée :

- de ne pas toucher aux taux d'imposition, donc d'être prudents dans la construction, puisque vous savez que nous n'aurons les bases qu'assez tardivement ;
- de continuer notre politique :
 - o qu'elle soit culturelle, la médiathèque et bientôt l'ouverture de la salle de spectacle, la salle de théâtre de La Garenne-Colombes ou salle des fêtes, je ne sais pas comment on l'appellera ;
 - o les travaux de voirie et d'assainissement majeurs qui sont essentiellement dans la ZAC des Champs-Philippe mais pas seulement ; je pense à l'avenue Foch sur laquelle nous travaillons actuellement ;
 - o la réalisation de programmes ambitieux en matière de télésurveillance, puisque nous avons un projet de nous équiper dès cette année avec un élément qu'il va falloir prendre en compte, financer.
- de continuer notre politique en faveur de la jeunesse, avec les politiques que vous connaissez actuellement mais le renforcement du Point Information Jeunesse qui est géré par notre collègue Baptiste-Arnaud Dubois ; sur les écoles, la reconstruction de l'école Guest et de l'école Renan qu'il va falloir prévoir, dont des importants chantiers. Je me permets de vous informer que j'ai visité aujourd'hui le chantier Renan qui avance à toute vitesse, qui sera, je crois, d'une belle facture et d'une belle qualité.
- enfin, de la modernisation du service public, que ce soit par une meilleure relation avec les administrés mais aussi une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure.

Voilà à grands traits ce que seront nos projets pour l'année prochaine. Ceux-ci vous sont présentés plus en détail dans le document qui vous est soumis.

Nous essaierons de voter le budget, Monsieur Noual, courant janvier 2014... 2013, pardon ! On va essayer d'avoir un budget cette année !

Et aussi probablement en 2014, oui, on peut annoncer cela !

C'est pour cela que le DOB a lieu actuellement puisque vous savez qu'on est dans une phase de... on est dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Voilà sur les grandes lignes générales du budget.

Qui veut la parole ?

Monsieur Conway, Monsieur Macé, Mademoiselle Naturel, Monsieur Ranji ? Qui veut prendre la parole ?

Vous savez : le règlement intérieur m'oblige à vous demander, je crois, qui veut s'inscrire.

Vous deux, c'est cela ?

M. Conway

J'ai une question préalable.

M. le Maire

Pardonnez-moi, je vous passe la parole, mais...

M. Macé

M. Ranji et moi.

M. le Maire

M. Ranji et vous-même.

Monsieur Conway, vous voudrez la parole ?

M. Conway

Juste la parole au début. Vous avez parlé du mois de janvier pour le budget. Est-ce que vous avez la date ?

M. le Maire

Pas encore, parce que le mois de janvier est un mois effrayant en matière d'emploi du temps, je sais.

M. Conway

Justement.

M. le Maire

Donc, je ne peux pas vous donner une date parce qu'elle serait forcément fausse.

Très bien.

Monsieur Conway, je vous en prie, si vous voulez bien commencer ?

Non ? Vous ne prenez pas la parole sur le DOB ?

M. Conway

Non, c'était juste sur la date, puisque vous parliez de janvier.

M. le Maire

D'accord, mais sur le DOB lui-même ? Vous ne prendrez pas la parole sur le débat d'orientations budgétaires ?

M. Conway

Je prendrai la parole, mais après. Je laisse...

M. le Maire

Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est marqué pour 2013 par, d'une part, un contexte économique de crise et, d'autre part, une nouvelle majorité parlementaire qui a comme objectif le redressement de notre pays et de mettre fin à la politique inégalitaire menée par la droite depuis dix ans.

Dans votre document...

M. le Maire

C'est un quart d'heure ! (*Rires.*)

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Comme je vous sens partir dans des... Vous savez, les législatives, c'est fini ! (*Rires.*)

M. Macé

Dans votre document, vous critiquez les mesures arrêtées par le projet de loi de finances 2013 et je vous cite : « augmentation de la masse salariale avec la taxation des heures supplémentaires, augmentation de la cotisation du CNFPT, augmentation du SMIC, ainsi que la baisse des dotations de l'État en 2014 et 2015 et la diminution des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ».

Pourtant, toutes ces mesures sont justes et sont socialement utiles. La valorisation du SMIC donne du pouvoir d'achat aux salariés de la Fonction publique. Savez-vous que, dans notre pays, plus de 2 600 000 salariés touchent le SMIC. Cette revalorisation était attendue et le gouvernement a tenu sa promesse.

L'augmentation de cotisation du CNFPT, qui revient d'ailleurs au montant de 2011, a été souhaitée par les élus de droite et de gauche. Elle permet tout simplement de proposer une offre de formation accrue aux agents de notre collectivité, mais il faut dire que le maire-adjoint chargé du personnel a, dans cette enceinte, considéré que la formation avait un coût et donc une charge pour la collectivité.

Quelle étrange conception de la formation !

La formation est un investissement. Elle permet d'avoir des agents performants. Il faut donc, au contraire, valoriser et favoriser la formation professionnelle.

Sur le plan de la fiscalité, votre document annonce que les taux d'imposition communaux seront maintenus. Cela veut donc dire que les impôts locaux vont, une nouvelle fois, augmenter. Depuis plus de dix ans, votre gestion est marquée par une augmentation ininterrompue des impôts locaux ; les taux et les bases n'ont cessé d'évoluer à la hausse. Vous considérez donc que les classes moyennes peuvent continuer à payer votre gestion.

Vous critiquez la péréquation entre les collectivités territoriales. Elle est pourtant indispensable et permet un rééquilibrage dans une fiscalité locale injuste.

Vous vous vantez d'avoir une faible dette. Comme vous le savez, vos chiffres sont tronqués. Prenons comme exemple la réalisation de l'école élémentaire Jerphanion, qui est construite dans le cadre d'un bail emphytéotique. La Ville paie un loyer mensuel pendant 23 ans de 800 000 euros par an ; c'est donc une dette déguisée.

Vous voulez faire peur avec la dette. Quel ménage peut-il, aujourd'hui comme hier d'ailleurs, acheter son logement sans s'endetter ? La création de la Banque Publique d'Investissement permettra d'offrir aux collectivités territoriales des prêts à des taux attractifs et de continuer à ce que les collectivités territoriales assurent 75 % de l'investissement public dans notre pays. Sans cela, le nombre de chômeurs augmenterait encore un peu plus et la réponse aux besoins légitimes des habitants ne se ferait plus.

Ensuite, vous annoncez un nouveau cadre budgétaire pour tenir compte de la ZAC des Champs-Philippe. Ce cadre est d'ailleurs obligatoire, vous ne pouvez y déroger, mais pourquoi en arriver là ? Tout simplement car, une nouvelle fois, la justice administrative vous a condamnés. La convention publique d'aménagement a été annulée, par faute de mise en concurrence, et le délégué, la SEM 92, doit maintenant se retirer. Vous avez décidé de reprendre en gestion directe cette opération. Ce nouveau camouflet judiciaire s'ajoute à une liste déjà longue.

Le fil conducteur de votre mandat qui s'achève aura été, sur ces dossiers, mal géré, attaqué par les Garennois par manque de concertation et d'un coût financier toujours plus élevé.

L'augmentation de cette reprise ne peut être qu'inquiétante et son organisation également. Deux agents sont chargés de cette cellule Projets, et je vous cite dans votre document : « et des personnes des services communaux viendront y travailler, en tant que de besoin ». Ces deux agents, aussi compétents soient-ils, auront donc à gérer 80 millions d'euros de dépenses et 60 millions d'euros de recettes. Vous les mettez dès le départ en difficulté et vous leur faites courir donc un risque supplémentaire à notre Ville.

De plus, vous considérez que les agents communaux disposent de temps inoccupé pour leur confier, dans leurs secteurs respectifs, des dossiers de la ZAC dite des Champs-Philippe. Je pense que cela est aussi, excusez-moi de le souligner, un manque de considération pour les agents de notre collectivité territoriale.

Il faudrait, pour gérer ce dossier sérieusement, se doter d'une véritable structure, chargée de gérer tous les aspects complexes de ce dossier et de faire apparaître la vraie masse salariale nécessaire. Une nouvelle fois, vous voulez masquer la réalité et minimiser les coûts.

Malgré vos discours rassurants, électoralistes, sur le village, et La Garenne-Colombes restera toujours La Garenne-Colombes, vous continuez à transformer notre ville : restructuration complète du quartier des Champs-Philippe, opérations immobilières dans tous les quartiers en détruisant les pavillons et les locaux d'activité, constructions le long du tramway et place de Belgique en créant un véritable mur urbain. Le foncier existe donc, contrairement à ce que vous dites, sauf que vous faites des choix et vous ne respectez pas, dans ce domaine-là, la loi : seulement 10 % de logements sociaux, alors que la loi votée récemment par le Parlement porte ce taux aujourd'hui à 25 %.

Malgré votre éditorial, Monsieur le Maire, paru dans le numéro de décembre 2012 du Magazine municipal, le maire doit appliquer la loi. C'est le rôle d'un élu de la République et nous ne pouvons... et vous ne pouvez vous y soustraire.

Vous annoncez aussi dans votre document, prochainement et ce sera d'ailleurs l'objet d'une des questions orales que nous poserons ce soir, la signature d'un contrat de développement territorial qui engagera les différentes communes, dont La Garenne-Colombes, à signer avec l'État un certain nombre d'orientations et en particulier, j'imagine, des orientations par rapport à des aménagements de zones à caractère pour des activités économiques et aussi pour du logement.

Sur cette question importante, et nous insisterons aussi dans la question orale, nous souhaiterions qu'un véritable débat ait lieu dans notre Conseil Municipal, permettant justement de voir les différentes étapes et les différentes études sur ce document qui engagera la Ville dans son devenir pour les années qui viennent.

En ce qui concerne maintenant quelques points sur les équipements municipaux, nous réitérons notre demande en ce qui concerne le bilan de fonctionnement de la médiathèque qui, maintenant, a un an d'existence, qui est un succès, mais qui pouvait en douter ? Mais nous souhaiterions un véritable bilan et les chiffres beaucoup plus complets que ce qui nous a été envoyé dans le document sur le débat d'orientations budgétaires.

En ce qui concerne l'aménagement du square Guy-Môquet, que nous réclamons depuis des années, vous avez enfin pris conscience qu'il fallait réaliser ce type d'opération. Je souhaiterais, *via* le conseil de quartier des Vallées, que ce projet soit présenté aux habitants en grande transparence et en concertation, et que l'ensemble des utilisateurs de ce square puissent être associés à son aménagement.

En ce qui concerne les équipements sportifs, vous avez pris conscience de l'état qui était, on peut dire, déplorable du gymnase Pierre-Denis. Vous continuez les travaux, c'est une bonne chose. Cela ne change pas la réalité du nombre insuffisant de gymnases sur notre ville et de la nécessité, à notre avis, de reconstruire un véritable équipement sportif, étendu en termes de mètres carrés, sur les terrains du gymnase Pierre-Denis.

En ce qui concerne la piscine, nous ne savons plus quelle est votre position. Est-ce que vous continuez à la rénover, puisque vous avez abandonné le projet de reconstruction de la piscine, ou est-ce que vous attendez, à je ne sais quelle échéance, la reconstruction de la piscine, et en attendant, vous faites des améliorations, des travaux d'améliorations ?

En ce qui concerne la voirie, vous savez qu'un certain nombre de rues doivent, de notre point de vue, être rénovées ; je pense en particulier à deux rues du quartier des Vallées : rue du Transvaal et rue Gustave-Rey.

Je terminerai par le personnel communal : nous continuons à insister auprès de vous pour que les titularisations possibles, elles le sont quand on lit le tableau des effectifs, puissent être effectuées au niveau de notre collectivité.

La formation professionnelle, j'en ai déjà dit deux mots : c'est un élément très important de notre point de vue, par rapport aux connaissances que les agents de notre collectivité doivent développer.

Et, dernier point, je souhaiterais que le Conseil Municipal puisse délibérer sur l'octroi maintenant possible d'aide à la mutuelle – un décret vient de sortir – permettant à l'employeur d'aider les agents à payer une partie de leur mutuelle.

Je renouvelle aux agents municipaux toute notre confiance dans leur professionnalisme et le travail qu'ils font pour tous les Garennois.

Merci, mes chers collègues, de votre attention.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année, j'ai lu avec intérêt les textes que vous nous présentez dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Je voudrais aborder plusieurs thèmes.

D'abord, concernant la jeunesse, j'ai constaté un changement auquel vous ne nous aviez pas habitués par rapport aux « copié-collé » que vous nous présentiez les années précédentes, donc c'est déjà une bonne chose.

Selon vous, le Point Information Jeunesse est pleinement associé pour lutter contre le décrochage scolaire et contre l'absentéisme. Alors, pourquoi être passé d'une informatrice jeunesse à plein-temps à une informatrice à mi-temps ? C'est la première question.

Ensuite, concernant l'annexe de l'espace jeunesse, comme je l'avais déjà dit à un précédent Conseil Municipal, quand comptez-vous substituer votre politique d'écartement des jeunes en achetant la paix sociale avec une console de jeux vidéo, un grand écran, des chaînes câblées et un canapé par la mise en place d'une politique visant à encourager et favoriser les projets qui seraient à l'initiative des jeunes pour les impliquer davantage dans des démarches qui pourraient être collectives, citoyennes ou entrepreneuriales, au-delà des jeunes élus qui compose le CM Jeunes.

Concernant les sports, que dire, à part que Christophe Macé a déjà dit pas mal de choses ? Mais bon, je vais tenter de compléter. Concernant les sports, donc, face à des équipements vétustes, vous vous contentez de parler de travaux d'entretien concernant le bassin d'apprentissage, alors que la nouvelle piscine... Justement vous qui parliez de promesses électorales tout à l'heure, la nouvelle piscine faisait partie de votre programme de 2008, mais peut-être que vous l'avez oubliée.

À croire que vos promesses, Monsieur le Maire, n'engagent que ceux qui les croient.

Pour ce qui est du gymnase Pierre-Denis, rien n'a été lancé pour le refaire, alors que cela devient urgent, vu que l'infrastructure est devenue totalement obsolète par rapport aux besoins de notre ville.

Enfin, concernant le terrain de City-Foot, derrière le grand terrain de Marcel-Payen à côté du Skate Park, pour lequel vous aviez lancé une concertation quelque peu agitée avec les jeunes de la ville, un appel d'offres devait être lancé mais pour lequel nous n'avons pas entendu parler de suite. De quoi faire douter encore un peu plus les jeunes dans la parole des élus !

À croire qu'à l'UMP, vous vous êtes donné le mot pour discréditer la classe politique !

Enfin, et pour conclure, sur la sécurité, avant d'avoir mis plusieurs années avant de réunir le CLSPD, je constate simplement que nous n'avons toujours pas de diagnostic local de sécurité. Peut-être avez-vous peur de nous communiquer ses conclusions.

Enfin, lors de ce Conseil Municipal, on a constaté qu'il y avait un nouveau chef de la police municipale. On ne peut que s'en féliciter, sachant que cela fait déjà un an qu'il n'y en a plus.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

On a, à l'ordre du jour de ce Conseil, le débat d'orientations budgétaires qui est donc le prélude à la présentation du budget 2013.

À nouveau, je pose cette question qu'on s'est posée il y a deux ans : pourquoi cette avance sur le calendrier habituel, à savoir mars habituellement ? Est-ce que c'est pour favoriser la réflexion et les débats ? On peut toujours rêver !

Vous écriviez, à l'époque, que « c'était le temps imparti à la décision et à l'anticipation ». C'est ce que vous aviez justifié en 2009 quand on avait fait le débat d'orientations budgétaires pour 2010. Vous aviez évoqué également le fait que cela permettait de débloquer les crédits avant la fin de l'année, vous aviez dit que, comme cela, on avait les moyens de faire comme avant mais cela permettait de faire avancer le vote de ce budget en février et d'être prêts pour les travaux des établissements scolaires.

En fait, l'année suivante, vous êtes revenu au calendrier habituel, donc je ne comprends pas bien pourquoi entamer le débat sur le budget par le débat d'orientations budgétaires et voter le budget en 2013.

Parce que vous avez aussi, dans le rapport, signalé un nombre d'incertitudes, notamment la semaine des quatre jours et demi, les positions du Conseil général. Donc, en avançant le débat d'orientations budgétaires, vous vous mettez dans une situation où il y a plus d'incertitudes, ce qui vous conduit dans votre rapport d'ailleurs à dire : « On ne va pas budgéter l'éventuel impact de la semaine de quatre jours et demi. »

Or, il y a plusieurs sujets qui sont effectivement en plein débat.

Donc, dans ce contexte très particulier, je trouve que le raisonnement confine à l'absurde : plus on anticipe, moins on a de certitudes dans cette période extrêmement sensible.

Je vais développer, dans mes propos, plusieurs points, avec une ligne de toile que vous retrouverez dans les différents sujets qui sont l'absence de planification et l'absence de concertation.

Sur l'impact de la réforme de quatre jours et demi sur le budget 2013 : la réforme des rythmes scolaires, qui doivent passer de quatre jours à quatre jours et demi, pourrait impacter le poste budgétaire enseignement de manière inconnue à ce jour. Comment débattre du budget sans prendre en compte les coûts additionnels d'une réforme aussi impactante pour l'organisation des services ? À moins que le Conseil Municipal fasse le choix d'une adoption de cette réorganisation pour la rentrée 2014.

Je vous reprecise quelques faits.

À l'occasion du Congrès des Maires de France qui s'est tenu le 20 novembre 2012, le président de la République François Hollande a annoncé que la réforme des rythmes scolaires, dont le projet de loi sera présenté sous peu en Conseil des ministres, entrerait en vigueur en deux temps. L'État répond ainsi favorablement à une revendication des maires qui s'inquiétaient depuis des mois des conséquences de cette réorganisation sur le coût et l'organisation des activités extrascolaires dans leur commune, avec le recrutement de personnels dédiés, la mise à disposition de locaux, la réorganisation des transports scolaires, etc. Dès la rentrée 2013-2014, les communes qui le souhaitent pourront mettre en place le nouveau rythme scolaire. À la rentrée suivante, c'est-à-dire celle de septembre 2014, toutes les communes et les familles devront se soumettre à la réforme.

J'alerte vraiment le Conseil Municipal sur la nécessité de lancer un processus de concertation auprès des parents d'élèves, afin de prendre précisément en compte leurs besoins, tout en les informant sur la réorganisation nécessaire générée par cette réforme. Ce processus est plus que nécessaire pour accompagner les Garennois et leurs enfants dans ce changement.

Je tiens à souligner ici l'exemple qui est suivi par plusieurs communes dans ce domaine-là et notamment l'initiative de la Ville de Meudon, dans notre département, qui propose de recueillir jusqu'au 15 janvier les avis de tous, afin de faire une photographie de l'impact qu'aura le passage à la semaine de quatre jours à neuf demi-journées sur l'organisation, tant familiale que professionnelle, sans oublier les bouleversements que devront apporter les communes dans leur organisation propre. Ce questionnaire est une première étape dans le processus de concertation et d'échange que la Ville met en place.

Je vous engage, d'ailleurs, à aller sur le site de la Ville de Meudon prendre connaissance de cette initiative qui me paraît tout à fait pertinente.

Il est indispensable de mettre en œuvre ce type de méthodologie à La Garenne-Colombes pour, dans un premier temps, recueillir le besoin des Garennois, d'une part, et adapter, si nécessaire, les services, en prenant en compte leur retour et, d'autre part, les informer sur ce processus.

Dans un deuxième temps, l'administration pourrait proposer plusieurs *scenarii*, afin d'éclairer les choix du Conseil Municipal et déterminer s'il est possible d'opérer cette réorganisation pour 2013 ou de la reporter à 2014. Dans les deux cas, il est évident que le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette question, afin d'entamer au plus tôt ce processus de consultation et d'évaluation et afin, bien sûr, d'avoir un débat budgétaire 2013 crédible et sérieux. Il est de notre devoir d'anticiper cette question, afin de proposer aux Garennois un budget sincère et fidèle.

Le deuxième point, c'était sur la politique des transports et des déplacements.

Sur les transports publics, je me félicite de l'arrivée du tramway T2 qui offre à la commune un accès plus rapide à La Défense. De manière générale, je soutiendrai toute initiative qui aura pour objectif de mieux desservir notre commune, à partir du moment où il est financé et finançable, comme le projet du métro du Grand Paris ou le prolongement de la Ligne 3 jusqu'aux Vallées, et ce, en bonne intelligence avec les communes avoisinantes.

Je regrette, par contre, que le parking souterrain prévu place de Belgique, sous l'immeuble en construction, ne prévoit pas plus de stationnements pour les automobiles. La construction de places supplémentaires aurait permis de fixer les véhicules dans La Garenne-Colombes et aurait pu avoir l'avantage de générer du trafic piétonnier autour des commerces de la place de Belgique. En effet, la vitalité du commerce dépend essentiellement de la capacité des clients à pouvoir stationner. À ce titre-là, on l'a déjà souligné tout à l'heure, et nous sommes en phase.

À ce propos, je regrette que La Garenne-Colombes n'ait pas en 2012 le parking qui permettrait, d'une part, de répondre aux besoins de stationnement du quartier du Centre-Sud et, d'autre part, de favoriser l'accès aux commerces situés le long du boulevard de la République et rue Voltaire.

Je demande une nouvelle fois, comme depuis le Conseil Municipal du 8 novembre 2008, que soit menée l'étude de besoin qui n'a jamais été réalisée : quel est le meilleur emplacement pour construire un parking souterrain à La Garenne-Colombes ? Cette question doit être étudiée par des experts.

Mon intuition personnelle pencherait plutôt vers un parking entre le jardin de la Mairie et le rond-point du Souvenir français, mais je n'aurais aucune crainte à soumettre mon intuition à des experts, à des conseils de quartier, ainsi qu'en réunion publique.

De plus, un parking souterrain à La Garenne-Colombes ne doit pas être financé à moitié par la commune. Le constructeur du parking se financera par les recettes de stationnements générées.

Dans l'intérêt de tous les Garennois, je demande donc que soit étudié un projet de parking rationnel. Ce parking doit être accessible depuis les grands axes de circulation, doit être visible et doit répondre aux besoins des visiteurs des communes voisines, mais aussi aux besoins des Garennois, sans faire peser un risque financier majeur pendant 30 ans sur notre commune.

Le point qui est toujours oublié dans votre rapport, c'est la place du vélo et des circulations douces où, en parallèle d'équipements pour automobiles, je propose que la considération donnée au vélo dans La Garenne-Colombes soit plus forte. Les emplacements pour stationner les vélos doivent être aussi aménagés et continuer d'être aménagés.

Depuis septembre 2010, nous avons souligné les points dangereux identifiés, les zones à aménager pour assurer la sécurité des cyclistes. Malheureusement, aucune piste cyclable viable, en dehors de ce qui dessert La Défense et qui concerne le trafic Bezons-La Défense, celle réalisée sur l'avenue du Général-de-Gaulle, ont été l'œuvre du Conseil général et, d'une manière générale, les cyclistes ne sont pas satisfaits de cette voie cyclable qui disparaît à intervalles très réguliers le long de cette avenue.

Je voudrais aussi, à partir des diagnostics, je re-sollicite qu'il y ait vraiment un aménagement des zones dangereuses, qu'on puisse travailler là-dessus ensemble pour mettre en place les solutions.

Je vous rappelle ma surprise quand vous avez exprimé, Monsieur Juvin, que la rue Voltaire n'était pas à contresens cyclable. Elle l'est et elle nécessite un aménagement des plus urgents. Si vous ne vous souvenez pas, je pourrais, même chose, vous resituer vos propos dans le Journal Officiel.

Je vous rappelle que les diagnostics ont été faits il y a longtemps.

(M. Conway montre un document.)

Il y avait dix points rouges sur La Garenne-Colombes. C'est quelque chose sur lequel je voudrais vraiment qu'on fasse quelque chose rapidement à ce sujet-là. Maintenant, cela fait la deuxième année que je le porte au moment du débat d'orientations budgétaires.

Autre sujet qui manque dans votre propos : c'est l'Intercommunalité du Mont-Valérien et donc la place de la ville de La Garenne-Colombes dans son espace de la boucle Nord. Nous avons maintenant une vision claire de ce périmètre des intercommunalités dans les Hauts-de-Seine depuis que le préfet a rendu son schéma départemental de coopération intercommunale le 27 avril 2011. Bien que le Département des Hauts-de-Seine soit exclu de l'obligation légale d'une couverture intégrale de son territoire par des EPCI, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à fiscalité propre, le préfet a retenu l'extension de l'EPCI du Mont-Valérien à notre ville. Il est donc maintenant sûr que La Garenne-Colombes intégrera l'agglomération du Mont-Valérien et espérons, à terme, la boucle Nord.

Depuis avril 2011, que s'est-il passé ? Rien ou presque, mis à part un unique débat au sein de ce Conseil Municipal du 28 juin 2011. Au niveau des Garennois, aucune véritable information, aucun échange sur le futur de notre ville dans l'agglomération du Mont-Valérien.

Je vous rappelle que, pour être bénéfique, nous ne devons pas subir l'intégration de notre ville à l'agglomération du Mont-Valérien, mais nous devons faire preuve d'une réelle volonté politique et entrer dans une démarche proactive quant à l'adhésion de cet EPCI qui existe déjà.

Autre point important : nous devons nous concentrer également à recueillir l'adhésion des Garennois en leur expliquant et en leur motivant les raisons et les conséquences de cette intégration dans leur quotidien. Ils doivent porter à notre côté ce projet primordial pour le futur de notre ville.

Un EPCI n'est pas un simple conglomérat de villes mais une véritable union avec un transfert de compétences, pour certaines dites obligatoires, pour d'autres choisies par l'EPCI lui-même.

Ainsi, les décisions concernant l'avenir, la gestion et le fonctionnement de notre ville seront prises au niveau de l'agglomération par les élus garennois. Ce n'est pas pour tout de suite mais la tendance est ferme.

Pour rappel, l'agglomération du Mont-Valérien dispose des compétences suivantes :

- des compétences dites obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social et habitat, politique de la Ville ;
- des compétences facultatives : développement durable, voirie, culture et sports, assainissement, élimination des déchets, action sociale, gestion du dispositif Autolib', éclairage public.

Sur toutes ces politiques de la Ville, il va falloir organiser le rapprochement de nos orientations à celles de l'agglomération. Nous pouvons, bien entendu, aussi faire prévaloir nos spécificités et contraintes, pour faire évoluer l'agglomération dans notre sens sur certains points.

Un point majeur reste également le rapprochement fiscal, qui est toujours un point crucial. Il ne s'agirait pas d'être hors normes par rapport à nos partenaires sur cette question.

Également un point majeur : c'est la place de l'Opposition dans les instances délibératives de cette structure. Profitons de ce débat d'orientations budgétaires pour commencer d'avancer sur ce sujet.

Je sais que, pour le moment, nous ne sommes pas dans un EPCI, mais il s'agit vraiment d'organiser une réunion publique. Encore une fois, ne subissons pas notre entrée dans ce nouveau contexte.

Autre point qui manque dans votre rapport pour le débat d'orientations budgétaires : c'est la place du logement que vous qualifiez de social et que je dirais également des logements avec un loyer accessible. On a eu vent de votre éditorial dans lequel vous adressez une lettre aux apprentis sorciers qui veulent densifier La Garenne-Colombes et vous dites, entre autres, que La Garenne-Colombes n'a jamais payé d'amende, sous-entendu a été un bon élève. Mais la réalité est qu'on est en dessous, très loin, des 20 % et que, pour arriver à atteindre ce taux, il faut annoncer le cadre : dans quels quartiers on le ferait, quel est le pourcentage de logements sociaux qui existent dans tel ou tel quartier, pour faire un plan. Vous êtes passé à côté de plusieurs occasions.

J'en rappellerai au moins deux.

La première : c'était la rue Raymond-Ridel, puisque vous avez pris deux ans de retard en vous arc-boutant sur un prix que, finalement, le propriétaire aurait accepté.

La deuxième : parce que vous vous plaignez souvent aussi du coût du foncier qui fait que toute opération est coûteuse, vous avez laissé filer une opération de logements sur d'anciens garages en surface, en face de la gare, qui est bâti par un promoteur privé au lieu d'être bâti par la Ville. C'est un exemple parmi d'autres, dans lesquels on peut avoir des logements sociaux sans parler de densification.

M. le Maire

Monsieur Conway, puis-je vous demander ? Cela fait 15 minutes que vous parlez. Si vous pouviez conclure dans les quelques minutes !

M. Conway

C'est le cas.

La dernière, c'était au niveau du personnel, dans lequel le rapport évoque un peu cet aspect-là mais pas d'une manière directe. Je voudrais rappeler à Isabelle Juvin-Marleix qu'il était prévu une nouvelle rencontre du groupe de travail au deuxième trimestre 2012, afin de faire un point d'étape et que je souhaiterais que ce point d'étape fasse partie du programme 2013.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment, mes chers amis.

Donc, nous voterons le budget au mois de janvier.

Le point suivant appelle les décisions du maire.

Auparavant, je dois vous informer de deux points.

J'ai présenté à la famille de M. Leduc*, qui est un de nos agents, comme vous le savez, qui est décédé il y a quelques jours, les condoléances du Conseil Municipal, donc je me suis exprimé en votre nom. Première triste nouvelle, mais enfin vous étiez évidemment tous au courant.

Une deuxième information qui est une information d'ordre politique et que nous avons apprise tout à l'heure : vous savez probablement que le gouvernement a décidé de limoger le préfet Canepa qui était le préfet de Région qui suivait les dossiers de La Garenne-Colombes. Celui-ci est un très bon préfet qui a suivi les affaires du Grand Paris et qui n'a, en réalité, de l'aveu même de l'entourage gouvernemental, été limogé que pour des raisons strictement politiques. Il n'était pas courtisan du pouvoir en place, donc il a été limogé – je le regrette –, à sept mois de sa retraite, je crois, d'ailleurs. Alors que rien ne lui était reproché, il a été remercié très brutalement par le ministre de l'Intérieur.

J'espère que les rapports que La Garenne-Colombes a avec la Préfecture de Région n'en seront pas affectés.

V - Divers

5.1 - Décisions.

N°2012/220 : Contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'immeuble situé 15, rue Voltaire.

N°2012/221 : Contrat de contrôle technique et de suivi de maintenance des ascenseurs des immeubles sis 30-32, rue Jean-Bonal et 15, rue Voltaire.

N°2012/222 : Contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'immeuble situé 30-32, rue Jean-Bonal.

N°2012/223 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, du Mastaba 1, le 10 décembre 2012 en faveur de l'association « Les5à7sensoriels ».

N°2012/224 : Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'école privée Rainbow School Paris.

N°2012/225 : Contrat avec l'association « Clair de Lune » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 26 novembre 2012.

N°2012/226 : Contrat avec Melomania relatif à un concert au Mastaba 1 prévu le vendredi 7 décembre 2012.

N°2012/227 : Convention relative à la mise à disposition à titre onéreux de locaux sportifs en faveur du lycée d'enseignement professionnel « La Tournelle ».

N°2012/228 : Attribution d'une concession funéraire n°17927.

N°2012/229 : Attribution d'une concession funéraire n°17931.

N°2012/230 : Attribution d'une concession funéraire n°17915.

N°2012/231 : Attribution d'une concession funéraire n°17922.

N°2012/232 : Attribution d'une concession funéraire n°17938.

N°2012/233 : Attribution d'une concession funéraire n°17933.

N°2012/234 : Attribution d'une concession funéraire n°17974.

N°2012/235 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la création et la pose de décors et décorations lumineuses pour les fêtes de Noël de la commune de La Garenne-Colombes.

N°2012/236 : Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, l'abattage, l'essouchage, la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

N°2012/237 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les enfants de 7 à 17 ans pendant les vacances d'hiver.

M. le Maire

Y a-t-il des observations ou des questions sur la liste des décisions que j'ai été amené à prendre ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Très bien. Merci.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

J'ai reçu quelques questions.

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Laissez-moi 30 secondes, le temps que je les retrouve.

(M. Ranji cherche dans son téléphone - M. Macé lui remet un document.)

M. Macé l'a imprimé, il est beaucoup plus efficace que moi !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis quatre ans, les collectivités territoriales en Île-de-France peuvent s'inscrire au label « commune donneur » initié par l'Établissement Français du Sang IDF et le Comité Régional pour le Don du Sang Bénévole Francilien.

Ce label a été mis en place pour recruter et fidéliser les donneurs franciliens, en s'appuyant sur les relais d'opinion que sont les élus. Le label « commune donneur » a pour objectif de récompenser les actions menées par les collectivités territoriales en faveur du don du sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse.

En participant au concours « commune donneur », les collectivités s'inscrivent dans une démarche citoyenne en faveur du don de soi. Le rôle des élus est majeur et prépondérant dans la mobilisation des administrés autour de cette cause nationale de santé publique.

L'Association des Maires d'Île-de-France soutient ce projet depuis son existence. Ce soutien permet chaque année de mobiliser le plus grand nombre d'élus autour de ce projet citoyen.

Voilà pourquoi il est important pour nous que les valeurs du don de sang que sont la solidarité, la générosité et le bénévolat soient portées à La Garenne-Colombes.

Pourriez-vous donc informer les membres du Conseil Municipal sur cette volonté d'inscrire la Ville à ce label pour l'année 2014, sachant que, pour 2013, il est déjà trop tard ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Je précise que cette question orale a été adressée le mardi 18 décembre 2012 et ne peut faire l'objet de débat.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Je vous remercie de votre proposition, mais la Ville de La Garenne-Colombes est déjà inscrite pour 2013 au label « commune donneur » depuis déjà un moment.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans votre document du débat d'orientations budgétaires 2013, vous indiquez que le Syndicat intercommunal d'études et de projets des Deux Seine, qui regroupe Courbevoie, Nanterre, Rueil, Suresnes et La Garenne-Colombes, a défini les objectifs de son projet intitulé « 2011-2030 : un territoire à vivre valorisé, solidaire et durable, un projet de développement équilibré, multipolaire et innovant ».

Vous indiquez, d'autre part, que l'ensemble de cette réflexion doit amener à signer avec l'État un contrat de développement territorial qui est prévu par la réglementation.

Comme vous le savez, aucun élu de l'Opposition du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes ne siège à ce syndicat, malgré notre demande d'y être représentés.

Dans ces conditions, je vous demande d'organiser un premier débat au sein de notre assemblée, afin de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier, des enjeux sur le territoire et des pistes de réflexion sur la future intercommunalité.

Je vous remercie pour votre réponse.

Cette question est posée conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et ne peut faire l'objet de débat. Cette question orale a été adressée le mardi 18 décembre 2012.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il ne faut pas confondre l'intercommunalité avec le syndicat.

L'intercommunalité, j'ai pu lire que le préfet comptait nous contraindre à rejoindre l'Intercommunalité du Mont-Valérien. J'avoue que je ne sais pas si cette affirmation est faite pour créer un sentiment de peur dans la population, de crainte de l'inconnu, mais je peux surtout vous dire que les gens qui affirment cela n'étudient pas bien leur dossier, puisqu'il a été décidé, d'une manière extrêmement claire par le dernier CDCl, que la commune de La Garenne-Colombes... que l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien à la commune de La Garenne-Colombes était supprimée depuis la dernière réunion.

Ainsi, donc, officiellement, La Garenne-Colombes n'est inscrite dans aucun projet d'intercommunalité. C'est le préfet lui-même qui le dit et non pas, comme je l'entends ici et là, pour des raisons qui ne sont pas encore très claires, que le préfet est, au contraire, en train de nous inscrire dans un périmètre. Le préfet a bien supprimé la Ville de La Garenne-Colombes de tout périmètre d'intercommunalité.

Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, puisque le gouvernement semble vouloir, mais il règne un grand climat d'obscurité dans le débat, semble vouloir imposer aux Villes qui ne sont pas en intercommunalité une intercommunalité de force dans les années qui viennent.

Je crois que ce serait une grande erreur démocratique mais aussi une erreur de gestion parce que, pour des villes de la taille de la nôtre, il n'a pas été démontré que l'intercommunalité apportait réellement quelque chose.

J'ai souvenir de débats au sein du Conseil Municipal où certains essayaient de nous prouver que la médiathèque serait meilleure et rendrait plus de services aux Garennois si elle était en intercommunalité. Vu les services rendus par la médiathèque depuis un an aux Garennois, je pense que nous avons bien fait de faire notre médiathèque pour nous tout seuls, sachant qu'elle est remplie par les Garennois.

Enfin, sur le SIEP, Monsieur Macé, nous avons, en effet, prévu d'organiser une présentation pour tous les élus, dès que les travaux seraient consolidés à l'intérieur du syndicat.

Je vous remercie.

Nous sommes à quelques heures... même pas ! À quelques minutes de la fin du monde, donc je vous propose que vous rentriez tranquillement chacun chez vous et que vous attendiez le moment fatidique. Et puis si, par miracle, cette prophétie ne se réalisait pas, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et je vous dis : à l'année prochaine.

La séance est levée à 22 heures 45.